



Priorité Jeunesse

Comité Interministériel de la Jeunesse

21 février 2013

« Faire que les jeunes vivent mieux en 2017 qu'en 2012. »

François Hollande, Président de la République française



CONSTRUISONS
ENSEMBLE
LE NOUVEAU MODÈLE
FRANÇAIS





Sommaire

1 REGARD SUR LA JEUNESSE	3
2 DES RÉPONSES DÉJÀ APPORTÉES PAR LE GOUVERNEMENT	13
3 UNE MÉTHODE AU SERVICE D'UNE AMBITION	19
4 LE PLAN D'ACTION POUR LA JEUNESSE	23
5 CONSTRUIRE AVEC LES JEUNES	55
6 LES INDICATEURS : SAVOIR ÉVALUER LA POLITIQUE DE JEUNESSE	61
7 LE COMITÉ INTERMINISTÉRIEL DE LA JEUNESSE EN BREF	76
8 ANNEXES	79
- Liste des ministères ayant contribué au CIJ	



R

egard sur

la jeunesse

2013 : LES JEUNES EN TEMPS DE CRISE

La jeunesse est le moment où s'opère un double passage : de l'école à la vie professionnelle et de la famille d'origine à la famille choisie. Dans cet accès à l'autonomie, la compréhension des situations individuelles des jeunes ne peut faire abstraction du contexte général dans lesquelles elles s'inscrivent.

Les enjeux des politiques publiques en faveur des jeunes sont clairement identifiés : prendre en compte la particularité des trajectoires des jeunes en temps de crise, répondre aux difficultés rencontrées par ceux-ci dans leurs parcours scolaires et d'insertion professionnelle, en tenant compte des répercussions que ces difficultés peuvent avoir sur leurs conditions de vie, leur bien-être et leur logement, leurs pratiques culturelles et leurs engagements.

UN DOUBLE PASSAGE : DE L'ÉCOLE À LA VIE PROFESSIONNELLE ET DE LA FAMILLE D'ORIGINE À LA FAMILLE CHOISIE



Dresser un état de la jeunesse française en 2013 est l'occasion de revenir sur ces enjeux. L'idée n'est pas d'établir un énième constat alarmiste, mais de **mieux distinguer les points de rupture qui doivent être traités pour qu'en 2017 les jeunes vivent mieux qu'aujourd'hui.**

DES TRAJECTOIRES SCOLAIRES SURDÉTERMINANTES

Le parcours scolaire détermine très fortement les modalités d'insertion professionnelle des jeunes, le déroulement de leur carrière professionnelle, mais aussi leur intégration sociale.

L'IMPORTANCE DU DIPLÔME DE PLUS EN PLUS PRÉGNANTE DANS LES TRAJECTOIRES

LE TAUX DE PAUVRETÉ EST DE 30 % POUR LES SANS DIPLÔME, MAIS DE 10 % POUR LES DIPLÔMÉS DU SUPÉRIEUR

Dans le contexte de crise conjoncturelle, la pression de la réussite scolaire s'intensifie.

La raison en est connue. L'économie de la connaissance favorise le développement d'emplois qualifiés, alors que la demande de travail peu ou non qualifié stagne. À l'avenir, la part des métiers occupés par des cadres ou des professions intermédiaires pourrait passer de 39 % de l'emploi total en 2010 à 40,6 % en 2020, tandis que les métiers peu qualifiés d'employés ou d'ouvriers se maintiendraient à un niveau proche de 18 %.

Le diplôme protège du chômage d'autant plus qu'il est de niveau élevé : 75 % des jeunes sortis avec un master en 2007 ont connu une trajectoire d'accès rapide et durable à l'emploi contre la moitié des titulaires d'un CAP ou BEP. Les jeunes non diplômés sont plus exposés que la moyenne à un accès différé à l'emploi et surtout plus concernés par le chômage persistant (25 % contre 15 % des jeunes sortis avec un CAP).

Les jeunes peu ou non diplômés sont avant tout des jeunes issus de milieux populaires, notamment des garçons : parmi les titulaires d'un doctorat, six enfants de cadre pour un enfant d'ouvrier ; parmi les non-diplômés, cinq enfants d'ouvrier pour un enfant de cadre.

Dans les outre-mer, l'accès aux études supérieures est encore faible, seuls 20% des jeunes de 19-23 ans sont étudiants. La dynamique de la reproduction sociale et de la transmission intergénérationnelle des inégalités n'est pas suffisamment corrigée par le système scolaire. **Le défi des politiques publiques est donc d'atténuer ce clivage entre les diplômés et les peu ou pas diplômés.**

DES DISPARITÉS ENTRE LES SEXES ENCORE TRÈS MARQUÉES

Malgré l'engagement des pouvoirs publics, les différences d'orientation entre les filles et les garçons sont encore, trop souvent, le résultat de représentations stéréotypées. Les filles ont de meilleurs résultats scolaires que les garçons mais leurs choix d'orientation demeurent très traditionnels et souvent restreints à quelques secteurs d'activité. D'une palette plus étendue, les parcours des garçons ne les détournent pas moins de certains domaines professionnels, considérés comme « féminins ».

L'ambition du Gouvernement est de créer les conditions pour que **l'école porte à tout niveau le message d'égalité entre filles et garçons** et participe à modifier la division sexuée des rôles dans la société pour ouvrir à tous et à toutes le champ des possibles.

UNE COMPÉTITION SCOLAIRE QUI S'AMPLIFIE

La politique favorisant l'allongement de la scolarité a eu des effets positifs car elle a élevé le niveau général d'éducation. Aujourd'hui la moitié des bacheliers proviennent de familles dans lesquelles aucun des parents ne possède ce diplôme. Cependant, on observe que ces « bacheliers de première génération » ont un profil bien différent des « bacheliers de père en fils » et que des différences persistent, notamment en matière de filières. Ils sont titulaires quatre fois plus souvent d'un bac professionnel et deux fois plus souvent d'un bac technologique que les bacheliers de père en fils.

Comment l'expliquer ?

Les déficits d'acquis en français et en mathématiques diminuent fortement les chances de devenir bachelier de « première génération ». **Ainsi la réussite au bac se joue-t-elle dès l'enseignement primaire.**

La situation familiale (structure et taille de la famille, niveau de ressources) ainsi que le niveau d'éducation et le rapport aux études des parents ont également un impact sur les chances de réussite.

L'évolution du système scolaire vers un tronc commun long a de plus généré un fonctionnement ségrégatif :

- La norme de 80 % de réussite au bac a fait baisser la place de ce diplôme dans la hiérarchie des titres, ce qui dévalorise *ipso facto* ceux qui ne l'obtiennent pas ou qui détiennent un autre diplôme.
- Un effet de relégation se produit également à travers la promotion du bac général, qui entraîne l'abaissement de la valeur du bac professionnel et des établissements qui y préparent. On assiste ainsi depuis 20 ans à **une prolétarianisation du recrutement du lycée professionnel.**

**PRÈS DE 20 %
DES ÉLÈVES DE 15 ANS**
SONT EN GRANDE DIFFICULTÉ FACE À L'ÉCRIT,
UN CHIFFRE QUI A AUGMENTÉ DE 30 %
ENTRE 2000 ET 2009

Depuis 2001, les résultats de PISA (programme pour l'évaluation internationale des élèves, OCDE) confirment régulièrement ce constat. Par la massification de l'enseignement secondaire, la France a adopté une solution d'intégration. **Celle-ci fonctionne de façon ségrégative, entre filière générale et filière professionnelle.**

UNE JEUNESSE POPULAIRE PLUS EXPOSÉE AU RISQUE DE RUPTURES SCOLAIRES

La jeunesse populaire apparaît plus exposée à l'échec scolaire.

- Si une fraction de celle-ci s'engage plus que par le passé dans les études universitaires¹, elle est souvent celle qui vit avec le plus d'incertitudes quant à son avenir scolaire et professionnel. Quand l'échec universitaire se profile, le recours au travail salarié peut alors constituer non seulement une nécessité matérielle, mais aussi une échappatoire. **On estime à 15 % la part d'étudiants, le plus souvent d'origine populaire, travaillant régulièrement, au moins huit heures par semaine**, tout au long de l'année, ce qui se révèle souvent négatif pour la réussite de leur scolarité.
- Une autre fraction de la jeunesse populaire quitte le système éducatif sans diplôme. Si une baisse des effectifs concernés était observable jusqu'aux années 2000, depuis lors, le recul a cessé. Les sortants du système scolaire sans diplôme sont estimés à 130 000-140 000 personnes selon les années, soit **un jeune sur six**.
- Le **décrochage scolaire** a été mesuré récemment dans le cadre de l'enquête réalisée par le système d'information interministériel d'échanges d'informations (SIES) : 254 000 jeunes en décrochage scolaire ont été dénombrés entre juin 2010 et 2011. Parmi eux, 72 000 étaient suivis par le réseau des missions locales, plus de 180 000 pouvant donc être considérés comme « perdus de vue ». **La tranche d'âge des 16-18 ans, qui correspond à la fin du collège et aux années de lycée, représente près de 57 % de ces abandons.** Le taux d'absentéisme, qui ne conduit pas systématiquement au décrochage scolaire, est quant à lui estimé à 7 %, mais varie selon les filières d'enseignement : 3 % au collège, 8 % au lycée, 20 % en lycée professionnel. Ces phénomènes sont en progression depuis les années 2000 et plus encore depuis l'amorce de la crise en 2008.

**72 % DES ÉLÈVES
D'UNE GÉNÉRATION
OBTIENNENT LE BACCALAURÉAT
ET 36 % LE BACCALAURÉAT
GÉNÉRAL**

La rupture dans le parcours scolaire résulte d'une conjonction de facteurs personnels, scolaires, familiaux et environnementaux. Les conditions très précaires des familles majoritairement concernées affaiblissent leurs pratiques éducatives. Les difficultés d'apprentissage sont avérées et se doublent d'attitudes contraires aux codes scolaires. Quant aux sentiments de disqualification et d'injustice qui résultent des difficultés scolaires, ils se traduisent dans des relations conflictuelles avec les personnels et par un repli sur le groupe des pairs.

¹ 27 % des enfants d'ouvrier sont diplômés du supérieur.

UNE INSERTION PROFESSIONNELLE RENDUE PLUS DIFFICILE PAR LE CONTEXTE ÉCONOMIQUE

Une fois sortis du système éducatif, les jeunes connaissent une intégration progressive dans l'emploi. En temps de crise, cette entrée sur le marché du travail se fait de manière plus chaotique, avec une augmentation de la précarité de l'emploi.

LE TAUX DE CHÔMAGE EST DE 9 % POUR LES DIPLÔMÉS DU SUPÉRIEUR, MAIS DE **46 % POUR LES NON DIPLÔMÉS**

LA CONJONCTURE IMPACTE L'ACCÈS À L'EMPLOI

Les jeunes ont été sévèrement touchés par la crise économique qui perdure depuis mi-2008. Le constat s'observe à l'échelle mondiale et certains pays de l'Union européenne sont affectés plus que d'autres. En Espagne et en Grèce notamment, où le chômage des jeunes a doublé entre 2007 et 2011, quatre jeunes sur dix sont au chômage.

En France, fin 2012, le taux de chômage des jeunes actifs (les moins de 25 ans) s'élève à 24,2 %.

Mais de fortes différences existent selon le niveau de diplôme : le taux de chômage est de 9,4 % pour les diplômés de l'enseignement supérieur, 22,1 % pour les titulaires du bac ou du CAP-BEP et 45,7 % pour les titulaires du brevet, CEP et sans diplôme. Premiers à être touchés par la récession, ils sont aussi les premiers à retrouver du travail quand la reprise s'amorce. Ces données soulignent combien **les jeunes sont sensibles aux fluctuations conjoncturelles du fait de leur surreprésentation parmi les candidats à l'embauche.**

- **La mise au jour du phénomène des NEET**

Face aux critiques récurrentes sur l'insuffisance des indicateurs traditionnels pour appréhender la situation des jeunes au regard de l'emploi, la Commission européenne – comme l'OCDE – a décidé en 2010 d'introduire un indicateur supplémentaire.

Cet indicateur s'intéresse aux jeunes (15-29 ans) qui ne sont ni en emploi, ni en formation – que cette dernière soit initiale ou non, formelle ou non formelle – et qui courent dès lors un risque plus élevé de connaître l'exclusion professionnelle et sociale. Désignée par l'acronyme NEET (*neither in employment nor in education and training*), **cette catégorie recouvre une grande variété de situations de vulnérabilité :** jeunes non diplômés, jeunes au chômage, jeunes issus de l'immigration, jeunes élevant un enfant, jeunes handicapés, jeunes ayant des problèmes de santé mentale, jeunes assumant la prise en charge d'un proche... requérant autant de réponses diversifiées.

LES JEUNES REPRÉSENTENT 22 % DE LA POPULATION ACTIVE MAIS **40 % DES CHÔMEURS**

En France, en 2011, près de 15 % des jeunes de 15 à 29 ans ne sont ni en emploi ni en formation. La part des NEET a augmenté entre 2007 et 2010 (hausse de 2,8 points pour les 20-24 ans et de 3,9 points pour les 15-29 ans).

- **Des effets différenciés de la crise sur l'accès à l'emploi selon le sexe et le diplôme**

Les jeunes hommes sont plus touchés par le chômage, ce qui constitue une rupture de tendance. Cette évolution s'explique par l'importance de la forte segmentation sexuée du marché du travail en France : **les hommes sont plus présents dans les secteurs exposés et ont davantage recours à l'intérim** (industrie et bâtiment), tandis que les femmes, plus présentes dans le secteur tertiaire et mieux protégées car plus diplômées, ont été moins affectées par la crise.

LA QUALITÉ DE L'EMPLOI SE DÉTÉRIORE

- **Progression de l'emploi à durée déterminée**

Le recours aux contrats temporaires (CDD, intérim) caractérise l'emploi des jeunes, mais il est aussi une situation « transitoire » après laquelle le CDI prend le pas. La détention d'un contrat temporaire concerne près de 55 % des salariés de 15-24 ans en France en 2010, contre 11 % pour les 25-54 ans. Le recours important à ces contrats par les entreprises s'explique par le fait que les jeunes – entrant sur le marché du travail – servent de variable d'ajustement selon le niveau de l'activité.

55 % DES SALARIÉS DE 15-24 ANS

SONT EN CDD OU INTÉRIM

- **De l'existence d'un « effet cicatrice » ?**

Des effets durables vont-ils affecter les trajectoires professionnelles futures des jeunes, et en particulier des jeunes non diplômés, particulièrement touchés par la crise ? Entre 2007 et 2010, 22 % des jeunes, principalement non-diplômés, ayant débuté leur vie active en 2007 par le chômage n'ont ensuite jamais occupé d'emploi. La perpétuation de cette situation de chômage, qualifiée d'« effet cicatrice », est un enjeu des politiques publiques de jeunesse.

DES CONDITIONS DE VIE DÉGRADÉES POUR LES JEUNES LES PLUS FRAGILISÉS

Les difficultés d'accès à l'emploi des jeunes se répercutent sur leurs conditions de vie.

Le risque de pauvreté est d'autant plus préoccupant que **la protection sociale dont bénéficient les jeunes est inférieure à celle des adultes sur certains aspects** : assurance-chômage et revenus minima garantis notamment.

La question de l'amélioration du recours aux droits sociaux des jeunes a d'ailleurs été réactivée dans le débat public, à la suite du récent avis du Conseil économique, social et environnemental (juin 2012).²

² *Droits formels, droits réels : améliorer le recours aux droits sociaux des jeunes*, CESE, juin 2012.

L'AGGRAVATION DE LA PAUVRETÉ DANS UN CONTEXTE DE CRISE DE L'EMPLOI

- **Les jeunes occupent une place prépondérante dans la population pauvre**

Traditionnellement, la pauvreté touchait davantage les personnes âgées : ainsi, en 1970, un retraité sur quatre était pauvre. Aujourd'hui la pauvreté a fortement rajeuni et ce renversement de tendance ne cesse d'interroger.

En 2000, le taux de pauvreté³ des jeunes de 18 à 24 ans s'élevait à 19,9 % ; il atteint 22,5 % en 2009⁴ alors qu'il s'élève à 13,5 % pour l'ensemble de la population.

Ainsi, le niveau de vie médian des 18-24 ans est le plus faible parmi les adultes : 16 820 euros annuels (19 430 pour les 25-29 ans). Cette pauvreté prend son origine dans le fonctionnement du marché du travail défavorable aux jeunes moins qualifiés, entraînant précarité et privations. L'une des causes les plus associées au risque élevé de pauvreté réside dans la sortie du système scolaire avant 17 ans. **Terminer ses études après 21 ans plutôt qu'avant 16 ans réduit de 6 à 8 points le risque de connaître la pauvreté persistante.**

L'Observatoire national des zones urbaines sensibles (ONZUS) montre enfin que le phénomène de pauvreté est particulièrement accentué dans les territoires couverts par la politique de la ville en raison de la forte exposition au chômage des jeunes : le taux de pauvreté des jeunes y atteint plus de 40 %.

- **L'émergence d'une population jeune en grande pauvreté**

L'évolution du taux d'extrême pauvreté est encore plus préoccupante. Au seuil de 40 % du niveau de vie médian, le taux de pauvreté s'est particulièrement accru en France, entre 2007 et 2009 : + 38 %⁵, concernant notamment un public « nouveau » constitué de jeunes en rupture avec leur milieu familial (jeunes sans lien avec leurs parents, sans ressource financière, plutôt peu qualifiés, pouvant connaître des difficultés psychologiques importantes, fréquemment sans logement...), en situation de grande vulnérabilité.

- **Le recours au crédit des jeunes en progression**

Alors que la question de l'endettement des jeunes constitue aux États-Unis ou encore en Suisse un sujet important de préoccupation pour les pouvoirs publics, cela n'est pas encore le cas en France. Le baromètre du surendettement⁶ de la Banque de France indique que le phénomène tend à décroître chez les jeunes de 25 à 34 ans.

³ 60 % du niveau de vie médian. Pour une distribution de salaires, la médiane est le salaire au-dessous duquel se situent 50 % des salariés. C'est de manière équivalente le salaire au-dessus duquel se situent 50 % des salariés.

⁴ Comme le souligne l'ONPES dans son rapport 2011-2012, *Crise économique, marché du travail et pauvreté*, la mesure de la pauvreté des jeunes adultes est délicate. En effet, les ménages dont le chef de famille est un étudiant ne sont pas pris en compte dans les enquêtes. Il est donc possible que le taux de pauvreté de cette population soit minoré.

⁵ Statistiques de l'Union européenne sur les revenus et les conditions de vie, source : EU-SILC, Eurostat.

⁶ Le surendettement désigne l'impossibilité de rembourser les mensualités de crédits ou/et plus généralement de faire face aux dettes privées.

LES MOINS DE 30 ANS
REPRÉSENTENT
**50 % DES PERSONNES
PAUVRES**

**PLUS D'UN
MILLION DE JEUNES**

SONT CONFRONTÉS À UNE
SITUATION DE GRANDE
PRÉCARITÉ

L'évolution reste cependant à surveiller car dans le même temps, le recours au crédit progresse chez les moins de 30 ans : 54,7 % en 2011 contre 51,1 % en 2010. **Cette hausse concerne surtout le crédit à la consommation**⁷. Par ailleurs, les jeunes ménages recourent plus fréquemment au découvert bancaire que le reste de la population.

En creux, ces données sur la pauvreté et l'endettement font apparaître le « coût » du non accès des jeunes au RSA avant 25 ans (la mise en place du RSA jeunes se soldant par un échec), ainsi que les insuffisances de l'indemnisation du chômage.

DES PRÉOCCUPATIONS CONCERNANT LA SANTÉ QUI S'ACCENTUENT AVEC LA CRISE...

34 % DES ÉTUDIANTS RENONCENT À DES SOINS,
FAUTE DE MOYENS FINANCIERS

L'objectif d'amélioration de l'état de santé des Français, préoccupation majeure de la politique de santé publique, a été globalement atteint. Mais cette avancée cache de profondes disparités, tant les inégalités sociales affectent considérablement la santé d'une partie importante de la population. Selon les âges de la vie, les problèmes de santé ne sont pas ressentis de manière uniforme. La perception qu'ont les jeunes de leur santé est d'ailleurs majoritairement bonne.

Le statut social joue cependant un rôle important dans les comportements de santé des jeunes adultes. **Les jeunes qui subissent une situation sociale défavorable présentent des niveaux de pratiques addictives, de sédentarité et de surpoids nettement plus élevés.**

Si un accès équitable aux soins apparaît comme un enjeu majeur, les déterminants des inégalités sociales de santé restent extérieurs au système de soins (le travail, l'habitat, l'éducation, les revenus, les conditions de vie) et justifient des interventions de nature variée.

- **La situation spécifique des adolescents**

Si d'importants moyens de prévention sont mis en œuvre pour les jeunes enfants, la prise en charge des problèmes psychiques et psychiatriques chez les adolescents et les jeunes adultes demeure un sujet prioritaire. En 2009, il a été noté que la prévalence des épisodes dépressifs majeurs chez les 16-25 ans était de 13,4 %.

18 % DES ÉTUDIANTS
N'ONT PAS DE COMPLÉMENTAIRE SANTÉ

UNE INDÉPENDANCE EN MATIÈRE DE LOGEMENT DIFFICILE À ACQUÉRIR

UN LIEN SITUATION PROFESSIONNELLE/INDÉPENDANCE RÉSIDENIELLE TRÈS DIFFÉRENCIÉ

En tendance, l'indépendance résidentielle est à la fois plus tardive du fait de l'entrée retardée dans la vie active (allongement des études), mais aussi plus complexe, la stabilisation dans l'emploi pouvant être différée et ponctuée parfois par de multiples séquences d'emplois courts et/ou de chômage. Ainsi la part des jeunes qui vivent chez leurs parents tend à augmenter : + 3,5 % entre 1992 et 2006, date de la dernière enquête Logement, cette évolution concerne surtout les jeunes de 24 à 28 ans. Sur la même période, la part des jeunes cohabitant avec leurs parents passe de 23 à 26 % pour les jeunes en emploi et de 50 à 55 % pour les jeunes chômeurs dans cette tranche d'âge.

⁷ Source : Observatoire des crédits aux ménages, mai 2012.

En 2010, parmi les jeunes en emploi, près de la moitié des hommes (47 %) n'ont toujours pas de logement indépendant ; pour les chômeurs, ce sont 80 %. Pour les femmes, les taux dans les deux situations sont respectivement de 29 % et 57 %.

Le statut d'activité n'est pas le seul facteur déterminant. Compte aussi l'ancienneté dans l'emploi occupé, qui induit une rémunération moyenne supérieure. Ainsi, parmi les jeunes hommes percevant un salaire inférieur à 1 400 euros (salaire médian masculin), 62 % vivent chez leurs parents.

DES DIFFICULTÉS LIÉES AU MARCHÉ DU LOGEMENT QUI AUGMENTENT

- **Un taux d'effort net en progression dans un contexte de tension des marchés locatifs**

La forte augmentation des prix de l'immobilier renforce le poids des dépenses de logement dans les budgets des ménages. Les non-proprétaires sont les plus pénalisés. Le taux d'effort moyen des jeunes ménages locataires de 25 à 29 ans est le plus élevé par rapport à celui des autres générations. Il a augmenté de 3 points entre 2002 et 2006 (passant de 15,6 % à 18,5 %), en raison principalement de la forte hausse des loyers durant cette période : + 3,2 % par an en moyenne dans le parc privé.

LE TAUX D'EFFORT MOYEN DES JEUNES MÉNAGES LOCATAIRES EST LE PLUS ÉLEVÉ PARMI TOUTES LES GÉNÉRATIONS

- **Une offre de logement chère et rigide**

Les jeunes sont majoritairement locataires dans le parc privé, qui offre des logements correspondant mieux à leur demande : de petite taille, souvent situés dans le centre des agglomérations, mais ces logements sont de fait plus chers.

Le parc social accueille quant à lui seulement un quart des jeunes de moins de 30 ans et la tendance est au recul. La part relativement faible du parc locatif social dans le logement des jeunes ménages s'explique par trois facteurs : une faible proportion de petits logements (25 % de logements d'une ou deux pièces contre 44 % dans le parc privé) ; une offre globalement restreinte car rigide en raison de la faible mobilité des locataires ; un délai d'obtention du logement guère compatible avec les besoins de cette population très mobile.

DES JEUNES QUI S'EXPRIMENT ET S'ENGAGENT... MALGRÉ LA CRISE

LA CULTURE, UN ESPACE MAJEUR DE SOCIALISATION

Les pratiques artistiques et culturelles constituent pour les jeunes un espace d'expression, d'expérimentation et aussi, de manière indissociable, de construction de leur identité et de leur place dans la société. L'expansion des offres mises sur le marché, la multiplication des réseaux sociaux ont contribué à **développer des cultures juvéniles qui construisent des univers singuliers**. Ils s'affranchissent des formes traditionnelles de transmission à travers la place prépondérante accordée aux pairs dans des temps informels, dans et hors institutions.

Mais si la massification scolaire a permis que les générations de jeunes diplômés s'approprient les pratiques de ceux que l'on qualifiait d'« héritiers », ce n'est pas le cas pour la moitié des non diplômés ou titulaires d'un diplôme équivalent au

brevet des collèges. D'autres différenciations sont apparues plus récemment selon le genre. On constate notamment que les filles lisent plus que les garçons et qu'elles ont des pratiques artistiques amateurs plus nombreuses. À ces clivages, s'ajoute enfin la « fracture » numérique qui se traduit dans la diversification des usages d'internet. Les plus diplômés sont davantage tournés vers les usages éducatifs d'Internet (91 % contre 55 % pour les peu ou pas diplômés en 2008).

Par-delà les clivages, le dénominateur commun à l'ensemble des jeunes est la place de plus en plus importante que cet apprentissage joue dans leur socialisation. L'importance de leur implication dans les pratiques artistiques et culturelles indique leur préoccupation commune : **celle de trouver leur place, d'élaborer une identité singulière au sein d'un groupe.**

LA PRATIQUE SPORTIVE, UN APPRENTISSAGE DE LA MIXITÉ SOCIALE ET DE L'ENGAGEMENT

Les pratiques sportives permettent la découverte de soi, du partage et de la confrontation avec d'autres. Elles contribuent à la santé et offrent la possibilité d'un engagement associatif. Un jeune sur deux de plus de 15 ans pratique une activité physique et sportive au sein d'une association.

Mais les conditions sociales des jeunes influent sur leur taux de pratique sportive associative, le niveau de pratique associative augmente significativement dans les catégories sociales les plus élevées.

En revanche, ce sont parmi les jeunes les moins favorisés que se recrute la majorité des professionnels de l'encadrement à l'issue d'un parcours de formation qui place plus de 80 % des diplômés en emploi en relation avec leur formation.

1 LICENCE SPORTIVE SUR 2

EST ATTRIBUÉE À UN JEUNE DE MOINS DE 20 ANS

UN ENGAGEMENT EN HAUSSE MAIS ÉGALEMENT MARQUÉ PAR DES INÉGALITÉS

Les jeunes ont tendance à davantage s'investir dans la vie de la cité et à s'intéresser aux questions de société. Mais cet intérêt et cet engagement sont inégalement partagés.

L'engagement des jeunes est en effet largement lié à leur intégration culturelle et sociale. En matière de politisation, de participation associative ou politique, l'investissement augmente en même temps que s'élève le niveau d'études.

Près d'un jeune sur deux ayant terminé ses études au plus tôt à 22 ans participe à au moins une association (45 %), pour seulement un quart des jeunes achevant leurs études au plus tard à 18 ans (24 %).

Le taux de participation se révèle plus élevé parmi les jeunes scolarisés : 42 % des élèves et des étudiants adhèrent à une association.

42 % DES ÉLÈVES ET DES ÉTUDIANTS

ADHÉRENT À UNE ASSOCIATION

Le niveau d'études influe aussi sur les rapports des jeunes générations à la politique. Les actions de protestations ne sont pas le fait des jeunes les plus en difficulté, mais davantage celui des jeunes diplômés. L'élévation du niveau d'études induit plus largement une montée des valeurs universalistes et humanistes de tolérance, d'ouverture sur le monde et sur autrui, de reconnaissance de l'égalité de dignité des êtres humains, de sensibilisation au bien commun et à l'intérêt général. **Au contraire, parmi les jeunes peu ou pas diplômés, le lien avec la politique se distend** : ils s'y intéressent moins et sont plus abstentionnistes. Ils rejettent une société qui elle-même tend à les exclure. C'est parmi ces jeunes que peut se creuser un rapport distancié à la politique.

Document établi à partir du Rapport de l'Observatoire de la jeunesse 2012. *Inégalités entre jeunes sur fond de crise. La documentation Française/ Injep. Francine Labadie (dir.) – Jeunes : études et synthèses, n°2 et 4. B. Roudet/Injep La jeunesse dans les DOM-COM - DéGéOM / SEPDE / DSSIOM*



Des
Réponses
déjà apportées par le
Gouvernement

Des
réponses déjà
apportées par le
Gouvernement

La priorité donnée à la jeunesse a été rappelée de manière constante par le Président de la République, de son discours d'investiture à la présentation des vœux aux Français, le 31 décembre 2012.

En s'adressant à la jeunesse depuis Grenoble, le 23 janvier, il a défini les lignes de cette politique. « *Aider la jeunesse c'est donner un horizon à toute la France, à toute la société* ».

En inscrivant la jeunesse au cœur du projet pour la France, le Premier ministre et le Gouvernement portent collectivement l'ambition de redonner confiance dans l'avenir et de retrouver la promesse républicaine pour la jeunesse.

La priorité pour la jeunesse a déjà conduit à l'adoption d'un grand nombre de mesures : emplois d'avenir, refondation de l'école, plan contre le décrochage scolaire, blocage des loyers, réforme de l'enseignement supérieur...

Cette priorité, incarnation du nouveau modèle français, se décline dans toutes les politiques mises en œuvre par le Gouvernement, qu'il s'agisse du pacte de compétitivité ou du Plan contre la pauvreté.

**CETTE PRIORITÉ,
INCARNATION DU NOUVEAU
MODÈLE FRANÇAIS, SE DÉCLINE
DANS TOUTES LES POLITIQUES
MISES EN ŒUVRE PAR LE
GOUVERNEMENT**



1. UNE AMBITION : S'ADRESSER À LA JEUNESSE DE NOTRE PAYS DANS SON ENSEMBLE

Une ambition commune traverse la jeunesse. L'aspiration à l'autonomie fédère les attentes de toute une génération. Derrière cette idée, il y a le constat que le chemin vers l'emploi et l'indépendance, en matière de logement notamment, est aujourd'hui moins balisé et plus progressif qu'hier.

Aucune politique n'est aussi segmentée que celle destinée aux jeunes. Que ce soit en matière fiscale, de politique familiale, de logement, d'accès aux droits sociaux, on distingue les jeunes selon qu'ils sont étudiants ou pas, en emploi ou pas, suivis par les missions locales ou par Pôle emploi, parents ou pas, vivant encore au foyer familial ou pas, rattachés fiscalement à la déclaration d'impôt de leurs parents ou pas...

Cette segmentation de la jeunesse a généré une multiplication des dispositifs. Le millefeuille administratif devient illisible pour les jeunes et leurs parents, créant ainsi des inégalités dans l'accès aux droits selon que l'on sait ou non trouver et exploiter les informations disponibles.

Alors qu'aucune trajectoire n'est plus mobile et évolutive que celle des jeunes, les catégories de l'action publique créent des discontinuités souvent insurmontables, et donc des ruptures qui sont autant de sources d'exclusion. C'est donc à un projet global que l'ensemble du Gouvernement travaille **en privilégiant le droit commun** et la transversalité de son action.

2. L'EMPLOI, PREMIÈRE MARCHÉ VERS L'AUTONOMIE

L'accès à l'emploi reste la meilleure voie d'accès à l'autonomie. Les jeunes doivent s'y préparer suffisamment tôt. Le Gouvernement a créé de nouvelles conditions pour repenser en profondeur les conditions des premières expériences professionnelles des jeunes à la fois pour développer les opportunités qui leur sont offertes, mais aussi pour s'assurer que les emplois proposés sont de qualité.

LES EMPLOIS D'AVENIR

Le taux de chômage des jeunes est plus de deux fois supérieur à celui de la population globale et dans certaines zones le chômage affecte pratiquement 1 jeune actif sur 2.

Pour les jeunes les plus éloignés de l'emploi, au 14 février 2013, près de 5 000 emplois d'avenir ont déjà été signés. Les jeunes sans diplôme de 16 à 25 ans en sont les premiers bénéficiaires, en particulier dans les zones urbaines ou rurales les plus marquées par le chômage : 90 % des premiers jeunes embauchés dans ce dispositif ont un niveau inférieur au baccalauréat. L'objectif est d'en conclure 100 000 fin 2013 (dont 9 000 dans les outre-mer) et que 150 000 jeunes bénéficient d'un emploi d'avenir en 2014.

**90 %
DES JEUNES
EMBAUCHÉS**

*DANS CE DISPOSITIF ONT
UN NIVEAU INFÉRIEUR AU
BACCALAURÉAT*

LES EMPLOIS D'AVENIR PROFESSEUR

Ils doivent permettre en trois ans à 18 000 étudiants modestes d'accéder au métier de professeur. Ces jeunes boursiers, étudiants en deuxième ou en troisième année de licence ou en première année de master, s'engageront par contrat à passer un des concours d'enseignant et travailleront à temps partiel dans l'Éducation nationale ou dans l'enseignement agricole, tout en étudiant, avec une rémunération. En cumulant cette rémunération, leur bourse d'étudiant sur critères sociaux et une « bourse de service public » spécialement créée de 217 euros par mois, ils toucheront en moyenne environ 900 euros par mois. Sur les 4 000 emplois d'avenir professeur recrutés à partir de 2013, 305 sont réservés aux outre-mer, soit 13 %.

UNE « CVTHÈQUE » EXPÉRIMENTALE POUR LUTTER CONTRE LA DISCRIMINATION À L'EMBAUCHE

Le ministère en charge de l'Économie sociale et solidaire a lancé un site internet présentant les CV de jeunes diplômés issus de quartiers défavorisés afin de les aider à surmonter les discriminations à l'embauche. Cette « CVthèque » dispose de 800 profils et la base de données est gratuite pour les TPE-PME et les acteurs de l'économie sociale et solidaire (ESS). Après évaluation, ce dispositif pourrait être généralisé.

Des
réponses déjà
apportées par le
Gouvernement

3. RÉORIENTER LES PRIORITÉS ÉDUCATIVES DE L'ÉTAT

Les jeunes ont des difficultés à se projeter dans l'avenir. Cela tient pour partie aux déficiences de notre système éducatif. Trop de jeunes sont en situation de décrochage scolaire, défini comme la situation d'un jeune qui quitte le système de formation initiale avant l'obtention d'un diplôme équivalent au CAP ou au BEP. Cela concerne environ 140 000 jeunes chaque année.

LA PRIORITÉ À L'ÉDUCATION

C'est la raison pour laquelle le Gouvernement mise sur l'éducation, première priorité budgétaire de 2013, qui restera la priorité du budget de l'État tout au long de ce quinquennat. Le dessein de la refondation de l'école de la République consiste à élever le niveau général de tous les élèves, réduire par deux la proportion des élèves qui sortent du système scolaire sans qualification et amener tous les élèves à maîtriser le socle commun de connaissances, de compétences et de culture à l'issue de la scolarité obligatoire.

**LA PRIORITÉ
DU BUDGET DE L'ÉTAT
TOUT AU LONG DE CE
QUINQUENNAT**



En mesure d'urgence, le Gouvernement a décidé le recrutement de mille professeurs pour l'école primaire dès la rentrée 2012, ainsi que de 355 recrutements supplémentaires pour le secondaire, première étape du recrutement de 60 000 enseignants d'ici à 2017. Par ailleurs, **500 assistants chargés de la prévention et de la sécurité** ont été recrutés pour augmenter le nombre d'adultes présents dans les établissements scolaires qui en ont besoin et un observatoire sur les violences scolaires a été mis en place. Des auxiliaires de vie scolaire individualisés supplémentaires ont été recrutés pour permettre un meilleur accompagnement des enfants en situation de handicap ainsi que des assistants d'éducation afin d'assurer l'encadrement des élèves dans les collèges et lycées.

LUTTER CONTRE LE DÉCROCHAGE SCOLAIRE

Le Président de la République a pris un engagement fort : diviser par deux le nombre de décrocheurs d'ici la fin du quinquennat et offrir à tout jeune déscolarisé de 16 à 18 ans une solution de formation ou un service civique.

**RACCROCHER
70 000 JEUNES
EN 2017**

Le Gouvernement entend ainsi accélérer le potentiel d'aide au raccrochage. Pour ce faire, en plus des emplois d'avenir, le ministère de l'Éducation nationale lance une mobilisation nationale afin de raccrocher effectivement 20 000 jeunes en 2013, contre 9 500 par an aujourd'hui. À terme, l'objectif est de raccrocher 70 000 jeunes en 2017.

Cela passera par la désignation d'un référent en charge de la lutte contre le décrochage prioritairement dans les établissements les plus touchés par le phénomène, par la mise en place des réseaux « objectif formation-emploi » pour coordonner et développer l'offre de solutions proposées aux décrocheurs. Un contrat « objectif formation-emploi » sera proposé à chaque jeune décrocheur.

Des
réponses déjà
apportées par le
Gouvernement

LA RÉFORME DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

Dès la rentrée 2012, **une action volontaire a été menée en faveur des bacs professionnels et technologiques** dans les filières supérieures courtes (S.T.S. et I.U.T.). Les recteurs et les présidents d'université ont été invités à s'assurer que les places aujourd'hui vacantes dans les S.T.S. et les I.U.T. soient attribuées en priorité aux bacheliers professionnels et/ou technologiques qui en avaient fait la demande. Aucune place vacante ne doit subsister dans les filières supérieures courtes alors que nombre de candidats présentent des dossiers de qualité.

La revalorisation des bourses à la rentrée 2012 n'avait pas été prévue par le précédent gouvernement dans la loi de finances pour 2012, pas plus que n'avaient été budgétés sincèrement les crédits nécessaires au paiement du 10^{ème} mois de bourse. À la rentrée 2012-2013, les bourses sur critères sociaux ont vu leur barème revalorisé au niveau de l'inflation constatée au cours des douze mois précédents, soit une progression de 2,1 %.

Sur l'ensemble de l'année universitaire 2012-2013, cette revalorisation des bourses représente un investissement supplémentaire de l'État de 35,5 millions euros. Par ailleurs, **les bourses des étudiants et notamment le 10^{ème} mois seront intégralement payés en temps et en heure dès cette année**, et feront désormais l'objet d'une budgétisation sincère.

Enfin, une réflexion de fond est engagée sur la **simplification de l'offre en licence et en master** afin d'améliorer la lisibilité de l'offre de formation, notamment vis-à-vis des jeunes issus de milieux défavorisés.

Les Assises de l'enseignement supérieur et de la recherche ont permis de dégager une priorité forte pour la réussite de tous les étudiants, notamment via l'amélioration de l'orientation et l'insertion professionnelles des jeunes. Il a été décidé que 1 000 emplois par an seront créés pour améliorer la réussite des étudiants en premier cycle.

4. LA CONSTRUCTION PAS À PAS DU PARCOURS D'AUTONOMIE

Les enquêtes internationales montrent que notre jeunesse vit durement les désillusions qu'on lui impose. Elle est celle qui, dans les démocraties européennes, a le moins confiance en l'avenir. Tout sera mis et tout est mis en œuvre pour que les générations qui entrent dans la vie active aujourd'hui, en pleine crise économique, ne soient pas des générations sacrifiées.

L'autonomie est en principe la réunion de quatre attributs : un emploi stable, un logement indépendant, des revenus essentiellement tirés de l'activité et un partenaire stable. Ces attributs sont de moins en moins acquis en même temps.

C'est un objectif qui fédère les aspirations de toute une génération. Concevoir des politiques de soutien à l'autonomie pour permettre aux jeunes de s'émanciper des solidarités familiales passe par la construction d'un parcours et permet de souligner le lien entre l'autonomie, la formation et l'emploi.

**S'ÉMANCIPER
DES SOLIDARITÉS
FAMILIALES PASSE PAR
LA CONSTRUCTION
D'UN PARCOURS**



Des
réponses déjà
apportées par le
Gouvernement

POUVOIR D'ACHAT DES ÉTUDIANTS

Le Gouvernement a tout d'abord préservé le pouvoir d'achat des étudiants en finançant la mise en place d'un 10^{ème} mois de bourse et en les revalorisant de 2,1 % dès la rentrée 2012.

ENGAGEMENT

Le Gouvernement s'est mobilisé pour favoriser et valoriser toutes les formes d'engagement des jeunes, qui manifestent ainsi leur capacité à agir au service de l'intérêt général et leur désir de citoyenneté, deux ingrédients essentiels à la construction de leur parcours.

Le Président de la République a fait du service civique un des vecteurs privilégiés pour encourager l'engagement des jeunes. Dans le cadre de la montée en charge du dispositif programmé jusqu'en 2017, le nombre de volontaires en service civique a d'ores et déjà crû de 50 % entre 2012 et 2013.

Dans le cadre du Pacte national pour la croissance, la compétitivité et l'emploi, le Gouvernement s'est engagé à augmenter le nombre de VIE (Volontariat international en entreprise) de 25 % en 3 ans et à démocratiser l'accès tant pour les PME et ETI (Entreprises de taille intermédiaire) que pour des profils plus diversifiés de jeunes diplômés (décision n°16).

LE NOMBRE
DE VOLONTAIRES EN
SERVICE CIVIQUE A D'ORES
ET DÉJÀ CRU DE
**50 % ENTRE
2012 ET 2013**

**CRÉER
40 000 LOGEMENTS
POUR LES ÉTUDIANTS
SUR 5 ANS**

LOGEMENT

L'encadrement des loyers au moment du renouvellement du bail décidé au cours de l'été 2012 bénéficie tout particulièrement aux jeunes. Les ministères du Logement et de l'Enseignement supérieur et de la Recherche étudient les moyens d'aller plus loin, dès 2013, dans la lutte contre les loyers excessifs.

La loi de mobilisation en faveur du logement, adoptée cet automne au Parlement, vise à favoriser la construction de logements sociaux en facilitant la cession du foncier public et en durcissant la loi relative à la solidarité et au renouvellement urbain. Elle permettra de contribuer à la réalisation de l'objectif de création de 40 000 logements pour les étudiants sur 5 ans, soit 8 000 logements par an. Une mission nationale pour le logement étudiant est mise en place pour porter cette ambition qui conduit à une accélération sans précédent du rythme de construction.

SANTÉ

Dans le cadre du plan de lutte contre la pauvreté, les plafonds de ressources pour accéder à la couverture maladie universelle complémentaire (CMU-C) seront relevés de 7 % pour permettre à **750 000 personnes supplémentaires d'en bénéficier**.

L'accès à la contraception doit, pour sa part, être accessible à toutes les femmes, et notamment aux jeunes femmes. Tous les obstacles, notamment financiers, doivent être levés pour en faire un droit effectif. C'est le sens du remboursement à 100 % des contraceptifs pour toutes les jeunes filles de 15 à 18 ans et du remboursement à 100 % de l'IVG – acte par ailleurs revalorisé pour s'assurer de sa pratique sur tout le territoire.

En outre, depuis septembre 2012, les services médicaux universitaires peuvent délivrer gratuitement, comme les lycées, la contraception d'urgence (pilule du lendemain).



M

Une
Méthode
au service
d'une ambition

CHANGER DE REGARD SUR LA JEUNESSE

La priorité donnée à la jeunesse, impulsée par le Président de la République, est celle de l'ensemble du Gouvernement. Dès son entrée en fonction, ses premières mesures ont été en faveur de la jeunesse pour répondre rapidement à ses difficultés les plus criantes en matière d'emploi, d'éducation, de logement.

Les mesures d'urgence étant mises en œuvre, le temps du travail au long cours est arrivé. L'État se dote aujourd'hui d'une feuille de route claire et évaluable en matière de politique de jeunesse, fondée sur une nouvelle vision de la jeunesse et signe d'une transformation durable de l'action publique.

Depuis le mois d'octobre, le Premier ministre a mobilisé l'ensemble des membres du Gouvernement et leurs administrations pour se donner des références communes et **construire collectivement cette vision renouvelée d'une politique de jeunesse au XXI^{ème} siècle.**

**UNE POLITIQUE
QUI ACCOMPAGNE LES
NOUVELLES GÉNÉRATIONS
DANS LEURS PARCOURS, LEUR
VIE QUOTIDIENNE, LEURS
PROJETS**



**UNE POLITIQUE
DE JEUNESSE
EMBLÉMATIQUE DU
NOUVEAU MODÈLE
FRANÇAIS**



La nouvelle politique de jeunesse du Gouvernement est une politique qui accompagne les nouvelles générations dans leurs parcours, leur vie quotidienne, leurs projets sans penser qu'ils sont un problème. Cette politique de jeunesse est emblématique du nouveau modèle français mis en œuvre par le Gouvernement. Elle vise à gagner en compétitivité, en contribuant à l'impératif de redressement des comptes publics par une réorientation des dépenses, tout en garantissant la solidarité entre générations et la cohésion. Elle fait du dialogue et de la concertation avec les jeunes les piliers de sa mise en œuvre. Pour qu'ils deviennent des adultes autonomes et responsables dans les meilleures conditions possibles. Pour leur donner les clefs qui leur permettront demain de prendre leur place, toute leur place, dans un monde qui les attend.

TRANSFORMER L'ACTION PUBLIQUE AUTOUR DE QUATRE FONDAMENTAUX

- Favoriser le droit commun pour l'accès aux droits sociaux

Trop souvent méconnus des jeunes ou accompagnés de conditions d'accès complexes, les droits sociaux donnent lieu à des dispositifs ciblés qui se succèdent et s'accumulent sans toujours atteindre leur cible. Certaines situations méritent de mettre en place des mesures dérogatoires dédiées à certaines catégories de jeunes, mais la plupart peuvent être traitées par le droit commun. Tout ce qui favorise l'accès au droit commun doit donc être encouragé pour permettre l'inscription des jeunes dans la normalité et mettre fin à leur stigmatisation.

- Viser l'autonomie et la sécurisation des parcours dans leur globalité

La politique de jeunesse doit permettre aux jeunes de construire leur projet de vie et de le vivre de manière autonome et sécurisée. Si un accompagnement est nécessaire, il doit l'être dans la globalité du parcours d'un jeune : depuis la formation à l'emploi, en passant par le logement, les ressources, l'accès aux loisirs et à la culture, la mobilité, etc.

Une
méthode
au service d'une
ambition

- **Lutter contre les inégalités et les discriminations**

La transition de l'enfance à l'âge adulte concerne tous les jeunes. La politique de jeunesse s'adresse donc à tous, et pas seulement aux plus défavorisés. Cette universalité est la condition pour éviter la stigmatisation que subissent de nombreux jeunes, tout en luttant contre les inégalités.

- **Encourager la participation des jeunes et la co-construction des politiques publiques**

Acteurs de la citoyenneté, les jeunes aspirent à être reconnus comme tels. Leur participation doit être encouragée et valorisée à tous les niveaux, en prenant appui notamment sur leurs organisations et en co-construisant les politiques publiques avec eux.

TREIZE CHANTIERS PRIORITAIRES

Le premier Comité interministériel de la Jeunesse a permis de définir treize chantiers prioritaires pour 2013, déclinés en 47 actions concrètes, qui illustrent cette nouvelle politique. Elles ont été élaborées en réponse aux attentes précises et tangibles exprimées par les jeunes eux-mêmes.

47 MESURES
ÉLABORÉES EN RÉPONSE AUX
ATTENTES PRÉCISES EXPRIMÉES
PAR LES JEUNES



- **Un discours annuel du Premier ministre pour marquer l'engagement**

Une action s'inscrit dans le long terme par la stabilité de son ambition et des moyens de sa mise en œuvre et par sa capacité à adapter ses contours. Pour garantir cette pérennité en matière de jeunesse et rappeler le niveau d'engagement du Gouvernement, le Premier ministre s'adressera au Parlement chaque année pour dresser le bilan de l'action menée et tracer les perspectives de l'année à venir.

Cette intervention solennelle se basera sur un rapport annuel de la ministre de la Jeunesse au Comité interministériel de la Jeunesse, en concertation avec l'ensemble des membres du Gouvernement. Ce rapport présentera l'état d'avancement du plan d'action du Gouvernement pour la jeunesse. Il dressera un état de la jeunesse à partir d'une sélection d'indicateurs, à l'instar du « tableau de bord de la jeunesse » mis en place par les institutions européennes.

- **Une politique construite avec les jeunes, les associations, les partenaires sociaux et les collectivités territoriales**

Le pacte de confiance avec la jeunesse souhaité par le Gouvernement ne pourra s'établir que par la traduction concrète des actions annoncées. Pour illustrer cette volonté de transparence du Gouvernement, les actions seront co-construites avec les jeunes, les associations, les partenaires sociaux et les collectivités territoriales. **Le groupe de travail sur la « Garantie jeunes »**, chargé d'en définir les paramètres principaux entre février et mai 2013, avant le lancement de la préfiguration sur dix territoires en septembre 2013, est l'illustration de cette méthode.

Au-delà, il est important de créer un espace de partage régulier avec les acteurs : les jeunes et leurs organisations, les collectivités territoriales, les associations de jeunesse et d'éducation populaire, les partenaires sociaux... Il est proposé de faire évoluer deux outils du ministère chargé de la Jeunesse, le Conseil national de l'éducation populaire et de la jeunesse (Cnepj) et le Conseil national de la jeunesse (Cnj) pour créer la **Conférence nationale de la Jeunesse**. Cette conférence servira ainsi tant d'espace de concertation transversale sur les questions de jeunesse que d'outil d'évaluation et de suivi du CIJ.

UNE ÉVOLUTION DE L'ADMINISTRATION AU SERVICE DE CETTE NOUVELLE POLITIQUE

De nombreux ministères agissent en direction des jeunes mais rarement de manière coordonnée. Pour mettre en œuvre la politique prioritaire de l'État en direction des jeunes et la traduire par une action interministérielle transversale et lisible, le Premier ministre a décidé de réunir tous les ans un Comité interministériel de la Jeunesse. Au-delà de ce processus formel nécessaire, des réformes administratives sont indispensables pour favoriser la mise en œuvre de cette nouvelle politique de jeunesse et l'émergence du pacte de confiance avec les jeunes.

- **Un(e) délégué(e) interministériel(le) à la jeunesse**

La coordination interministérielle permanente sera renforcée par un(e) délégué(e) interministériel(le) à la jeunesse placé(e) auprès du ministère chargé de la Jeunesse. Il(elle) assurera également les fonctions de l'actuel directeur de la Jeunesse, de l'Éducation populaire et de la Vie associative.

Son rôle sera :

- d'impulser la mise en œuvre des mesures interministérielles décidées ;
- de veiller à la cohérence des actions des différents ministères ;
- de favoriser les échanges entre l'État et les acteurs des politiques nationales et locales de jeunes : collectivités locales, organisations de jeunes, associations de jeunesse et d'éducation populaire... ;
- d'accompagner les processus de co-construction des politiques publiques avec les jeunes ;
- d'assurer le suivi et la préparation des prochains Comités interministériels de la Jeunesse ;
- de conduire et diffuser les études et recherches concernant la jeunesse notamment grâce à l'Observatoire de la jeunesse mis en place par l'Institut National de la Jeunesse et de l'Éducation populaire.

À côté de cette administration centrale renforcée, une rationalisation des opérateurs et des entités associées permettra de décloisonner les dispositifs, d'organiser davantage de transversalité et de dessiner les contours d'un paysage simplifié qui relatera par ses interventions financières et ses dispositifs, la stratégie développée par l'État.

- **Une priorité mise en œuvre dans les territoires**

Les préfets de région organiseront des **Comités d'administration régionale (CAR) thématiques autour des questions de jeunesse**, afin d'examiner et de suivre les modalités et l'effectivité de la mise en œuvre des mesures gouvernementales en faveur des jeunes, en liaison notamment avec les acteurs locaux, les collectivités territoriales, les partenaires sociaux, les mouvements associatifs et les organisations de jeunes.

**DES RÉFORMES
STRUCTURELLES
INDISPENSABLES POUR
UNE NOUVELLE POLITIQUE
JEUNESSE**





Le Plan d'action pour la jeunesse

1. Créer un service public d'information, d'accompagnement et d'orientation qui réponde à la diversité des besoins des jeunes
2. Promouvoir la réussite de tous les jeunes en luttant contre le décrochage
3. Améliorer la santé des jeunes et favoriser l'accès à la prévention et aux soins
4. Faciliter l'accès des jeunes au logement
5. Favoriser l'accès à l'emploi des jeunes
6. Sécuriser les parcours d'insertion sociale et professionnelle des jeunes
7. Favoriser le parcours de réinsertion des jeunes détenus ou faisant l'objet d'une mesure judiciaire
8. Favoriser l'accès des jeunes aux sports, à l'art, à la culture et à une offre audiovisuelle et numérique de qualité
9. Développer la culture numérique et l'accès des jeunes aux nouveaux métiers de l'Internet
10. Accroître et diversifier la mobilité européenne et internationale des jeunes
11. Promouvoir et valoriser l'engagement des jeunes
12. Renforcer la représentation des jeunes dans l'espace public
13. Conforter le lien entre les institutions et les jeunes et lutter contre les discriminations

1

Créer un service public d'information, d'accompagnement et d'orientation qui réponde à la diversité des besoins des jeunes



ENJEUX

La mise en œuvre d'un service public de l'orientation efficace, au plus près des territoires et des besoins en qualifications des entreprises, est un enjeu direct de compétitivité pour la France et est inscrite à ce titre comme une décision du Pacte de compétitivité (mesure 20). En effet, les défauts d'orientation produisent de nombreux décrochages scolaires et de sorties sans qualification. Alors même que, parallèlement, de nombreuses entreprises ne trouvent pas de personnels qualifiés pour leurs emplois et leur développement.

UN SERVICE PUBLIC DE L'ORIENTATION DE QUALITÉ EST INDISPENSABLE



De même, dans le cadre de la vie professionnelle, un service public de l'orientation de qualité est indispensable pour **faciliter l'insertion et la reconversion professionnelle des jeunes actifs soumis à des mobilités professionnelles de plus en plus fréquentes.**

À l'origine des difficultés d'orientation il y a notamment un déficit d'accompagnement personnalisé sur l'éventail des possibilités de formations, les contenus, exigences et débouchés des différents filières et métiers. Il existe également des mécanismes d'autocensure, certains élèves s'interdisant des filières sous l'influence de facteurs liés notamment à leur condition sociale et aux stéréotypes de genre.

De multiples acteurs et opérateurs produisent et diffusent de l'information, conseillent et accompagnent parfois les jeunes dans une thématique spécifique. Ces acteurs sont inégalement répartis sur le territoire et l'information à distance sans accompagnement ne répond pas à tous les besoins.

ACTIONS

1. CRÉATION DU NOUVEAU SERVICE DE L'ORIENTATION (DANS LE CADRE DE LA NOUVELLE ÉTAPE DE LA DÉCENTRALISATION)

Le nouveau service public de l'orientation (SPO) mis en place par les conseils régionaux dans le cadre de la nouvelle étape de la décentralisation :

- rendra effectif le droit de toute personne (élève, apprenti, étudiant, jeune à la recherche d'un emploi ou d'une formation, jeune salarié en reconversion professionnelle ou demandeur d'emploi) d'accéder tout au long de sa vie à un service gratuit d'information sur les formations, les métiers et l'insertion professionnelle, à un conseil et à un accompagnement personnalisé pour l'aider à construire un parcours de formation et d'insertion professionnelle en fonction de ses compétences et de son choix ;

ACCÉDER TOUT AU LONG DE SA VIE À UN SERVICE GRATUIT D'INFORMATION SUR LES FORMATIONS, LES MÉTIERS ET L'INSERTION PROFESSIONNELLE



- répondra mieux aux besoins en qualification du développement économique des territoires. Ce service public territorialisé de l'orientation développera une information sur les filières, les métiers et les qualifications en relation avec les évolutions nationales et locales, au plus près des besoins économiques et sociaux des territoires. Une approche de type « métier /qualifications /compétences » sera privilégiée pour croiser les contenus de formation, les besoins des entreprises et les capacités des jeunes ou des adultes en formation ou à la recherche d'une solution professionnelle.

Le SPO aura pour mission de coordonner et mettre en réseau au niveau régional tous les services et les structures qui concourent à l'information sur les formations et les métiers afin de mettre à disposition des outils numériques et des ressources pour l'information, le conseil et l'accompagnement des jeunes sur les formations, les métiers et les qualifications.

Il contribuera à donner une image réelle et vivante des métiers d'aujourd'hui, assurera en particulier une information sur les métiers industriels et les métiers de services pourvoyeurs d'emplois, modifiera les représentations sociales erronées à l'égard des métiers ou des qualifications porteuses d'emploi mais dévalorisées aux yeux des jeunes et des familles, combattrà les stéréotypes sexués associés aux formations et aux métiers.

Il aura pour vocation d'intégrer les services d'information généralistes, d'orientation et d'accompagnement en articulation avec les services de l'État, afin de proposer aux jeunes des solutions adaptées à leur situation, notamment en matière de logement, de santé ou de mobilité qui peuvent constituer des freins à leur formation professionnelle.

La mise en place de ce nouveau service public relèvera de la responsabilité des régions.

Les organismes paritaires agréés au titre du congé individuel à la formation et les chambres consulaires contribueront à ce service public.

Pour coordonner l'exercice de leurs compétences respectives en la matière, l'État (autorité académique) et les régions (présidents de conseil régionaux) concluront annuellement une convention.

Un travail de préfiguration du nouveau SPO a débuté en janvier 2013, de façon à ce qu'il puisse être mis en place dans 4 à 6 régions volontaires dès septembre 2013.

Cette mise en place anticipée reste conditionnée à l'adoption de la loi de décentralisation prévue pour l'automne 2013 ainsi qu'à un accord sur les modalités juridiques et financières d'une telle opération.

**UN TRAVAIL
DE PRÉFIGURATION DU
NOUVEAU SPO A DÉBUTÉ
EN JANVIER 2013**



2. RATIONALISATION DES DISPOSITIFS D'INFORMATION DES JEUNES

Les lieux d'information et d'accompagnement des jeunes se sont multipliés depuis le début des années 2000 créant peu à peu un paysage brouillé dans lequel les jeunes ont des difficultés à se retrouver.

L'objectif principal est donc d'**offrir une gamme de services de proximité**, de bonne qualité, diversifiée en fonction des besoins des territoires et des publics.

Un diagnostic des besoins et de l'offre sera mené au niveau local et permettra la mise en place d'un plan concerté de rationalisation et d'optimisation de l'offre. Les structures feront l'objet d'une labellisation.

Promouvoir la réussite de tous les jeunes en luttant contre le décrochage



ENJEUX

Défini comme la situation d'un jeune qui quitte le système de formation initiale avant l'obtention d'un diplôme de niveau équivalent au CAP ou BEP (soit au moins le niveau V), le décrochage scolaire concerne environ 140 000 jeunes chaque année.

Les moyens d'identification des décrocheurs existent déjà via le système interministériel d'échanges d'informations (SIEI), et les 360 plateformes d'appui et de suivi des décrocheurs sont actives dans la plupart des bassins de formation et d'emploi.

DIVISER PAR DEUX LE NOMBRE DE JEUNES DÉCROCHEURS AVANT LA FIN DU QUINQUENNAT

L'objectif fixé par le Président de la République est de diviser par deux le nombre de jeunes décrocheurs avant la fin du quinquennat.

ACTIONS

3. DES RÉSEAUX « OBJECTIF FORMATION-EMPLOI » POUR OFFRIR UNE SOLUTION À CHAQUE DÉCROCHEUR

L'Éducation nationale lance une mobilisation nationale, déclinée dans chaque académie, pour offrir des solutions de retour en formation à chaque jeune décrocheur. L'objectif est de « raccrocher » 20 000 jeunes en 2013 en structurant davantage l'action des différents acteurs.

Les réseaux « objectif formation-emploi » regroupent les acteurs de l'éducation nationale présents sur un territoire afin de coordonner et de développer l'offre de solutions proposées aux décrocheurs.

La démarche est triple :

- proposer à chaque décrocheur une solution adaptée pour revenir en formation ;
- permettre à tous les jeunes d'atteindre au minimum le premier niveau de qualification reconnu [niveau V : certificat d'aptitude professionnelle (CAP) ou brevet d'études professionnelles (BEP)] ;
- des solutions modulées devront être trouvées pour accompagner les jeunes handicapés vers l'autonomie et le milieu ordinaire de la formation et de l'emploi.

La mobilisation des places disponibles dans les formations menant à des métiers ayant des besoins de recrutement avérés et le développement de structures spécifiques pour les jeunes en situation de décrochage seront privilégiés.

PROPOSER À CHAQUE DÉCROCHEUR UNE SOLUTION ADAPTÉE POUR REVENIR EN FORMATION

4. LE SERVICE CIVIQUE : UNE SOLUTION POUR LES DÉCROCHEURS

Le service civique permet à chaque jeune de s'engager pour une période de 6 à 24 mois, dans le cadre de missions d'intérêt général, auprès notamment d'associations, de collectivités territoriales ou d'établissements publics.

L'objectif est de proposer à de jeunes décrocheurs qui ne sont pas prêts à revenir en formation un nouveau cadre leur permettant de se mobiliser sur des défis sociaux et environnementaux tout en étant accompagnés.

Cet engagement doit leur permettre de reprendre confiance en eux, d'acquérir des compétences nouvelles et d'être dans des conditions leur permettant de se projeter dans l'avenir.

L'objectif pour l'année 2013 est de **3 000 jeunes décrocheurs** bénéficiaires d'une offre combinée service civique-formation.

5. PRÉVENTION ET LUTTE CONTRE LE DÉCROCHAGE

L'objectif de cette action conduite par le ministère délégué à la Réussite éducative est de réduire le nombre des sortants sans diplôme par la prévention du décrochage scolaire.

À cet effet, les établissements publics locaux d'enseignement (EPL) seront mobilisés pour **favoriser le bien-être à l'école et organiser un accompagnement personnalisé des élèves en risque de décrochage**. Il s'agira notamment de mettre en place des outils et des actions de sensibilisation des équipes éducatives dans les établissements, pour les aider à identifier les signes de mal-être des jeunes et engager des mesures de prévention, avec une attention particulière au handicap, à son repérage et à son accompagnement.

Pour faciliter les transitions entre les différents niveaux d'enseignement, les processus d'orientation seront revisités pour proposer des parcours individuels d'information, d'orientation et de découverte du monde économique et professionnel.

Des structures innovantes de raccrochage (de type micro-lycée, pôle innovant lycéen...) ou de prévention au niveau des collèges seront créées avec l'objectif d'**au moins une structure par académie**.

Par ailleurs, la problématique de la lutte contre le décrochage sera intégrée à la formation des personnels.

En particulier, la sensibilisation et la formation à la connaissance et à l'accompagnement du handicap seront élargies à tous les personnels, au-delà de ceux dédiés aux jeunes handicapés.

La lutte contre le décrochage constitue l'un des volets des « Pactes régionaux pour la réussite éducative et professionnelle des jeunes ». Leur principe a été acté par la table ronde Formation de la Grande Conférence sociale de juillet 2012.

Les présidents et préfets de région ont été invités à construire ces Pactes régionaux au moyen notamment d'un débat au sein des CCREFP, déjà bien engagé début 2013.

**IDENTIFIER
LES SIGNES DE MAL
ÊTRE DES JEUNES ET
ENGAGER DES MESURES
DE PRÉVENTION**



6. PRÉVENIR LES SORTIES SANS DIPLOME DU 1^{ER} CYCLE POST-BACCALURÉAT ET AMÉLIORER LA RÉUSSITE DES ÉTUDIANTS

L'élévation du niveau de qualification de la population doit répondre à l'objectif d'atteindre 50% de diplômés du supérieur dans chaque classe d'âge. Le plan Réussite en licence a initié des projets de réorientation pour les étudiants en situation d'échec.

ATTEINDRE
50% DE DIPLÔMÉS
DU SUPÉRIEUR DANS
CHAQUE CLASSE
D'ÂGE



Les objectifs de cette mesure seront :

- d'encourager la reprise d'études pour les bacheliers professionnels ou technologiques qui ont déjà eu une première expérience professionnelle.
- d'encourager le retour en formation et la **formation tout au long de la vie** en général en renforçant les financements de formation continue dans le cadre de l'enseignement supérieur et en adaptant les rythmes et les méthodes d'enseignement aux salariés ;
- de rénover le D.A.E.U. pour le simplifier et permettre à un plus grand nombre d'accéder à l'enseignement supérieur sans le baccalauréat ;
- d'améliorer la lisibilité de l'offre de formation en multipliant les passerelles entre les formations et en favorisant une spécialisation progressive en cours de cursus ;
- de proposer à l'issue du premier semestre les places vacantes en S.T.S.¹ et en I.U.T. aux étudiants inscrits en première année de licence et en échec.

Les dispositifs de réorientation doivent être développés, ainsi que ceux permettant la reprise d'études conçus en partenariat avec le ministère du Travail et avec l'appui des régions, dans le cadre de la formation continue.

Les passerelles associeront l'ensemble des ministères proposant une offre de formations supérieures dans une logique de flexibilité des parcours.

7. EXPÉRIMENTER LA POSSIBILITÉ DE LAISSER AUX PARENTS LE CHOIX DE LA DÉCISION D'ORIENTATION EN FIN DE 3^{ÈME}

L'objectif est de promouvoir une orientation choisie et non subie en fin de 3^{ème} et de mieux reconnaître la place des parents dans les processus d'orientation. **Le choix de la voie d'orientation donnera lieu à un dialogue renforcé avec l'équipe pédagogique afin d'accompagner au mieux l'élève et sa famille dans son choix.**

Cet accompagnement prendra notamment en compte la nécessité de promouvoir la mixité dans les filières de formation.

Comme c'est actuellement le cas, ce dialogue se poursuivra jusqu'à l'entretien avec le chef d'établissement lorsque la proposition du conseil de classe diffère du choix de la famille. Mais le choix final reviendra à la famille. Dans ce cadre, les commissions d'appel n'auraient plus lieu d'être.

Cette possibilité sera expérimentée dès la rentrée 2013 dans différents territoires.

¹ La section de technicien supérieur (S.T.S.) est un enseignement technique post-baccalauréat de 2 ans donnant accès au brevet de technicien supérieur (BTS).

Améliorer la santé des jeunes et favoriser l'accès à la prévention et aux soins



ENJEUX

Certains jeunes se trouvent dans une situation de précarité vis-à-vis de leur santé et cela d'autant plus lorsque leurs revenus sont faibles et qu'ils ne sont pas autonomes.

Ceci est d'autant plus problématique que les jeunes constituent une population particulièrement touchée par les conduites à risque et un public difficile à toucher par les messages de prévention. **Le manque d'information aggrave cette situation.**

Toute personne résidant en France peut bénéficier sous condition de ressources d'une couverture maladie complémentaire (CMU-C) gratuite depuis 1999. Ce dispositif a été complété, pour les personnes ayant des revenus supérieurs au plafond de la CMU-C, par un dispositif d'aide à l'acquisition d'une assurance complémentaire santé (ACS), sous condition de ressources également.

À ce titre, les jeunes peuvent bénéficier, comme le reste de la population, de la CMU-C ou de l'aide à l'acquisition d'une complémentaire santé.

**AIDER LES
JEUNES À BÉNÉFICIER
D'UN ACCÈS EFFECTIF
AUX DROITS
EXISTANTS**



L'enquête 2010 de l'Observatoire de la vie étudiante indique cependant que 8 % des étudiants ont déclaré ne pas disposer d'assurance complémentaire de santé, contre 7 % pour la population générale. 33% des jeunes déclarent renoncer aux soins pour des raisons financières. Mais ils seraient environ 18 % selon les enquêtes effectuées par les mutuelles étudiantes.

Il est donc nécessaire d'aider les jeunes à bénéficier d'un accès effectif aux droits existants pour éviter le renoncement aux soins : cela implique d'accompagner les jeunes vers un meilleur recours à la CMU-C et à l'aide à la complémentaire santé. L'objectif est à terme de généraliser les solutions permettant la couverture complémentaire pour tous les jeunes.

ACTIONS

8. RENDRE LE DISPOSITIF D'AIDE À L'ACQUISITION D'UNE COUVERTURE MALADIE COMPLÉMENTAIRE PLUS LISIBLE ET PLUS ACCESSIBLE POUR LES JEUNES

Sous le pilotage conjoint du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche et du ministère des Affaires sociales et de la Santé, des actions visant à améliorer le taux de recours à la CMU-C et à l'ACS des jeunes, notamment chez les étudiants, seront menées : communication, accompagnement dans les démarches, analyse des conditions d'accès à ces dispositifs pour les étudiants en situation de précarité.

Les organismes d'assurance maladie et de complémentaire santé, dont les mutuelles étudiantes, seront notamment associés à ces démarches.

9. DÉFINIR LES GRANDES PRIORITÉS SANTÉ DES JEUNES POUR LES ANNÉES À VENIR

Les grandes priorités santé des jeunes seront un des volets importants de la nouvelle stratégie nationale de santé annoncée par le Gouvernement.

Il comprendra obligatoirement :

- un volet de renforcement de l'éducation pour la santé ;
- des actions sur les déterminants de la santé (mobilité, nutrition, éducation à la sexualité et la vie affective. ...) pour lutter contre les inégalités ;
- des programmes et des actions de prévention et de réduction des risques conformément au Plan gouvernemental de lutte contre les drogues et les conduites addictives dont l'élaboration est pilotée, en lien avec les ministères concernés, par la MILDT (Mission Interministérielle de Lutte contre la Drogue et la Toxicomanie) ;
- des actions de prévention et de prises en charge pour les problèmes de santé mentale, notamment pour les pathologies rencontrées dans ces âges.

**LES JEUNES AU
CŒUR DE LA NOUVELLE
STRATÉGIE NATIONALE
DE SANTÉ**



Les actions retenues dans le plan s'adresseront aux jeunes jusqu'à 25 ans ainsi qu'aux parents et aux professionnels de la santé et du social en contact avec les jeunes.

La réflexion a débuté en juin 2012 sous l'égide du ministère des Affaires sociales et de la Santé. Les travaux s'appuient sur un large partenariat, tant au niveau des ministères (Sports et Jeunesse, Éducation nationale, Droits des femmes, Enseignement supérieur et Recherche, Travail, Agriculture, Outre-mer, Justice, Intérieur, Défense, Culture) qu'au niveau des territoires. Les agences régionales de santé et les acteurs locaux auront à jouer un rôle majeur pour ancrer cette politique au plus près des citoyens.

L'implication des jeunes sera recherchée dans les concertations préalables avec les associations d'usagers et de parents, les professionnels de santé et du social concernés.

Le projet de loi de santé publique annoncé par le Président de la République sera présenté au Parlement en 2014.

10. AUGMENTER LE NOMBRE DE CENTRES DE SANTÉ DANS LES UNIVERSITÉS (DE 14 EN 2013 À 30 EN 2015)

Les services de médecine préventive universitaire seront accompagnés pour leur permettre de compléter la prévention par la possibilité de prescrire.

Les objectifs visés sont les suivants :

- **éviter le renoncement aux soins des étudiants pour des raisons de coût ;**
- **favoriser l'accès des étudiants au parcours de soins coordonné ;**
- **rendre les étudiants acteurs de leur santé.**



ENJEUX

Selon l'INSEE, la part des jeunes dans le parc social et le pourcentage des jeunes propriétaires se sont réduits depuis vingt-cinq ans. Ces facteurs se combinent pour conduire, à l'inverse des évolutions générales, à une élévation de la part des jeunes logés dans le secteur locatif libre (de 42 % en 1988 à 53 % en 2006) où ils sont confrontés à une évolution de la hausse des loyers.

**ADAPTER
L'OFFRE DE LOGEMENT
AUX BESOINS DE MOBILITÉ
DES JEUNES**



Certaines difficultés dans l'accession au logement sont en outre spécifiques aux jeunes : besoins de petits logements, ressources insuffisantes au regard du niveau des loyers, besoin d'une offre de logement sur de courtes durées, en particulier pour les étudiants, les apprentis, les stagiaires.

ACTIONS

11. METTRE EN PLACE UNE GARANTIE UNIVERSELLE DES LOYERS

En clôture de la Conférence nationale contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale, le Premier ministre a annoncé la création d'une garantie universelle qui couvre l'ensemble des loyers et donc des locataires, sans distinction.

Cette garantie doit permettre aux publics ne présentant pas les garanties usuelles de solvabilité ou de caution suffisantes (absence de caution personnelle physique, fragilité du lien à l'emploi, ...) d'accéder au parc locatif privé ; elle bénéficiera donc en premier lieu aux jeunes.

Une mission d'expertise a été confiée à l'Inspection générale des finances et au Conseil général de l'écologie et du développement durable pour étudier les conditions de sa mise en place. Le rapport définitif sera prochainement rendu à la ministre de l'Égalité des territoires et du Logement et au ministre de l'Économie et des Finances.

Cette disposition s'inscrira dans le projet de loi cadre sur l'urbanisme et le logement qui sera présenté par la ministre de l'Égalité des territoires et du Logement à la fin du premier semestre 2013. Elle devrait entrer en application début 2014.

**LA GARANTIE
UNIVERSELLE VIENDRA
REPLACER LES MULTIPLES
CAUTIONS DEMANDÉES
JUSQUE-LÀ**



12. OPTIMISER LE DROIT COMMUN POUR FACILITER L'ACCÈS DES JEUNES AU LOGEMENT

Les réformes que mène le ministère de l'Égalité des territoires et du Logement, en lien avec l'ensemble des acteurs, s'inscrivent dans la volonté du Président de la République de renforcer l'accès des jeunes au droit commun plutôt que de créer des dispositifs spécifiques.

Les mesures en préparation visent tout d'abord à réguler les excès du parc privé :

- **les relations bailleurs-locataires seront sécurisées** ;
- **l'encadrement des loyers sera renforcé**, ce qui bénéficiera largement aux jeunes qui occupent de petites surfaces fortement touchées par l'augmentation des loyers à la relocation ;
- **la législation de la location de meublés sera harmonisée** afin de renforcer la protection du locataire, notamment des jeunes qui sont les premières victimes des dérives actuelles ;
- **les pratiques des intermédiaires immobiliers seront mieux réglementées** pour mettre fin aux discriminations et aux abus (notamment des marchands de listes) dont peuvent être victimes les jeunes lorsqu'ils recherchent un logement.

Il s'agira aussi d'**améliorer l'accès au parc social notamment pour les jeunes** :

- l'offre de logements accessibles sera diversifiée ;
- le système d'attribution des logements sociaux sera réformé, notamment pour mieux prendre en compte les spécificités des jeunes ménages et leur mobilité.

Plus juste et transparent, le système d'attribution de logements sociaux devra favoriser leur accès au logement.

Ces dispositions seront intégrées dans le projet de loi cadre que le ministère de l'Égalité des territoires et du Logement présentera à la fin du premier semestre 2013.

Enfin, l'**intermédiation locative en direction des jeunes** sera développée à partir d'expérimentations ou de projets en cours. Le Gouvernement a également signé un accord avec les partenaires sociaux réunis au sein d'Action logement pour développer une offre de colocation en faveur des jeunes dont les modalités de mise en œuvre sont en cours de discussion.

PLUS JUSTE
ET TRANSPARENT,
LE SYSTÈME DEVRA
FAVORISER L'ACCÈS
DES JEUNES AU
LOGEMENT
SOCIAL



13. AMÉLIORER LES CONDITIONS D'HÉBERGEMENT DES JEUNES EN ALTERNANCE

Les jeunes en alternance vivent sur trois lieux différents : leur domicile, leur entreprise et leur organisme de formation. Ces trois lieux sont parfois éloignés les uns des autres, ce qui génère des problèmes de transport et d'hébergement qui sont un frein à leur engagement dans un contrat en alternance, et aussi parfois une cause de rupture des contrats. Etoffer les capacités d'hébergement est donc une nécessité.

Trois axes d'action sont prévus :

- la poursuite du développement de projets dans le cadre de l'action « Formation en alternance et hébergement » du Programme d'Investissements d'Avenir (PIA), qui a d'ores et déjà permis de programmer la création, la reconstruction ou la rénovation de **4 000 places d'hébergement pour des jeunes en alternance**, principalement dans le cadre du contrat d'apprentissage. Les projets en cours d'instruction devraient permettre de doubler ce chiffre ;
- la mobilisation, au bénéfice d'apprentis, des capacités d'hébergement parfois sous-utilisées dans des internats de lycées professionnels, ceci s'inscrivant dans le cadre d'une montée en puissance de la création de sections d'apprentissage au sein même de ces lycées ;
- la mobilisation, au bénéfice d'apprentis, des capacités d'hébergement dans des Centres AFPA : une convention de partenariat entre l'AFPA et ADOMA est en cours de finalisation en ce sens.



ENJEUX

**740 000 JEUNES
FONT LEUR ENTRÉE DANS
LA VIE ACTIVE CHAQUE
ANNÉE**



Chaque année, environ 740 000 jeunes font leur entrée dans la vie active.

Ils subissent actuellement de plein fouet les fluctuations du marché du travail. **Avec la crise, depuis mi-2008, l'emploi des jeunes a reculé davantage que l'emploi total.** Aujourd'hui, près d'un quart des jeunes actifs sont demandeurs d'emploi.

Cette situation est très inégale selon le niveau de diplôme : en 2010, trois ans après avoir quitté le système éducatif, 85 % des diplômés de l'enseignement supérieur ont un emploi contre 48 % des non diplômés. Les raisons de ces difficultés sont multiples : un système éducatif qui prépare mal à la vie professionnelle, un système d'orientation défaillant, des liens entre la sphère éducative et le monde de l'entreprise qui restent beaucoup trop ténus, des acteurs multiples mal coordonnés et une répartition de l'effort public inégale.

ACTIONS

14. METTRE EN PLACE LE CONTRAT DE GÉNÉRATION

Alors que le taux de chômage des jeunes est de près de 25 % et que le taux d'activité des seniors stagne à 45 %, le contrat de génération s'inscrit pleinement dans l'action volontariste du Gouvernement pour l'emploi.

Il est issu d'un accord national interprofessionnel unanime conclu à la suite de la négociation engagée par les partenaires sociaux à l'issue de la Grande conférence sociale de juillet 2012.

Le contrat de génération vise à changer de regard sur les âges, infléchir les pratiques des entreprises et à refaire du CDI la norme pour accroître les embauches de jeunes sur ce type de contrat, mettre fin aux départs anticipés de seniors et assurer en amont la transmission de leurs compétences.

Il s'adresse à tous les jeunes et à toutes les entreprises.

Des modalités adaptées sont prévues en fonction de la taille des entreprises :

- Les entreprises de moins de 50 salariés, qui emploient près des deux tiers des salariés, pourront prétendre à une aide associée au recrutement d'un jeune en CDI et au maintien en emploi d'un salarié âgé de 57 ans et plus ;
- Les entreprises de 50 à 300 salariés devront être couvertes par un accord relatif au contrat de génération (accord d'entreprise, ou plan d'action d'entreprise, ou accord de branche) pour pouvoir bénéficier d'une aide ;
- Les entreprises de 300 salariés et plus devront obligatoirement conduire une négociation sur la gestion des âges dans l'entreprise et le transfert des compétences et seront, à défaut, soumises à une pénalité.

**IL S'ADRESSE
À TOUS LES JEUNES
ET À TOUTES LES
ENTREPRISES**



Le contrat de génération pourra également concerner **la transmission des petites entreprises** et le maintien du tissu économique : il pourra être conclu par un chef d'entreprise de plus de 57 ans embauchant un jeune en CDI en vue de lui transmettre son entreprise.

Après une montée en charge progressive la première année, environ 100 000 contrats de génération pourraient faire l'objet d'une aide chaque année, soit 500 000 en 5 ans.

15. SOUTENIR LES INITIATIVES DES JEUNES CRÉATEURS D'ENTREPRISES

Le ministère délégué chargé des PME, de l'Innovation et de l'Économie numérique soutiendra les jeunes dans la création de leur entreprise en accompagnant dès le départ leurs projets de création soit par le microcrédit, des prêts, ou par des garanties de la Banque publique d'investissement, en suscitant également l'aide des régions pour les nouvelles entreprises et notamment celles créées par les jeunes.

Le ministère délégué aux PME, à l'Innovation et à l'Économie numérique a mis en place, dans le cadre des assises de l'entrepreneuriat, un groupe de travail qui proposera des mesures visant à donner aux jeunes l'envie d'entreprendre. Il s'agira de développer des démarches de sensibilisation des élèves à l'entrepreneuriat sous toutes ses formes, au collège et au lycée, d'étendre l'enseignement de l'entrepreneuriat dans l'enseignement supérieur et de lever les obstacles spécifiques à la création d'entreprise par les jeunes.

Dans le domaine de l'économie sociale et solidaire (ESS), les ministères concernés favoriseront la création d'entreprises par les jeunes. Ils informeront les jeunes des possibilités d'accompagnement et de financements de la création d'activités dans l'ESS et les formeront aux spécificités de l'entrepreneuriat dans ce secteur.

Un centre de ressources des initiatives ESS portées par les jeunes mettra en ligne des informations pour faciliter l'orientation des jeunes porteurs de projet ; il réalisera un état des lieux des dispositifs d'appui et de financement pour la création d'activités d'ESS ouverts aux jeunes, une étude sur les freins à la création d'activité d'ESS par les jeunes et mènera un travail partenarial avec les acteurs pour repérer et capitaliser les bonnes pratiques.

**FAVORISER
LA CRÉATION
D'ENTREPRISES DANS
L'ESS PAR LES JEUNES**



16. UN PARTENARIAT RENFORCÉ ENTRE LES ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET LE SERVICE PUBLIC DE L'EMPLOI POUR ANTICIPER LA RECHERCHE D'EMPLOI

L'insertion professionnelle à la sortie de l'enseignement supérieur sera facilitée par une meilleure connaissance du marché du travail et des techniques de recherche. Un accompagnement aidera ceux qui en ont le plus besoin en aval de leur diplôme.

Une étude sera menée sur plusieurs territoires pour identifier les appuis dont ont bénéficié les jeunes sortant de l'enseignement supérieur et les obstacles rencontrés. Ses résultats permettront de construire des réponses adaptées, en concertation avec les jeunes.

Les compétences et l'accompagnement à l'insertion seront développés **en s'appuyant sur des partenariats avec le monde économique**. La coopération avec les institutions intermédiaires sur le marché du travail se renforcera également : Pôle Emploi, Association pour l'emploi des cadres (APEC), Association pour faciliter l'insertion professionnelle des jeunes diplômés (AFIJ).

Pour atteindre ces objectifs, il est notamment proposé de :

- développer les stages dans le maximum de cursus de formation, ainsi que l'alternance ;
- animer des réseaux d'anciens étudiants pour les formations universitaires ;
- mieux prendre en compte les attentes du monde professionnel dans l'élaboration des contenus et des méthodes des formations, y compris générales.

Cette démarche s'appuiera sur la coopération entre le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, la Conférence des présidents d'université (CPU) et les organismes interprofessionnels et de branche.

17. EXPÉRIMENTER LES EMPLOIS FRANCS POUR LUTTER CONTRE LES DISCRIMINATIONS DONT SONT VICTIMES LES JEUNES ISSUS DES QUARTIERS PRIORITAIRES

Le ministère délégué à la Ville, en lien avec celui du Travail, de l'Emploi, de la Formation professionnelle et du Dialogue social et Pôle emploi, va expérimenter les emplois francs sur la période 2013-2015.

**FAVORISER
L'EMBAUCHE DES
JEUNES QUI RÉSIDENT DANS
LES ZONES URBAINES
SENSIBLES**



Les emplois francs constituent un dispositif d'incitation pour favoriser l'embauche des jeunes qui résident dans les zones urbaines sensibles (ZUS) où le taux de chômage des jeunes est deux fois plus élevé que la moyenne.

Ce soutien se traduira par une **aide forfaitaire annuelle** (d'environ 5 000 € par embauche, versée en deux fois la première année) **aux entreprises du secteur marchand** sur une nouvelle logique, centrée désormais sur l'aide aux personnes.

Le public visé est celui des jeunes âgés de moins de 30 ans résidents des ZUS depuis au moins six mois et connaissant des difficultés particulières d'accès à l'emploi, tous niveaux de qualification confondus.

Cette mesure fera l'objet d'une expérimentation sur trois ans et sera développée de façon progressive, avec une première vague dès 2013, de 2 000 emplois francs pour 10 sites tests, comprenant d'ores et déjà les ZUS d'Amiens, de Marseille, de Clichy-Montfermeil et de Grenoble.

Sécuriser les parcours d'insertion sociale et professionnelle des jeunes



ENJEUX

Le risque de pauvreté touche davantage les jeunes à mesure que s'accroissent les difficultés d'accès à l'emploi et la précarisation du marché du travail.

Les jeunes doivent assumer des dépenses importantes pour se former et s'insérer socialement et professionnellement, des dépenses que les solidarités nationale et familiale tentent de compenser par des aides directes ou indirectes.

Ils ont ainsi de plus en plus recours aux structures sociales et à l'endettement.

Au cours de l'année universitaire 2011-2012, plus de 620 000 étudiants ont bénéficié d'une bourse sur critères sociaux, soit 26,4 % du nombre total d'étudiants.

Des mesures d'aide repensées doivent être apportées à l'ensemble des jeunes en difficulté d'insertion et aux étudiants.

Elles doivent permettre de lutter contre la pauvreté des jeunes et de favoriser l'accès à l'emploi durable et à la formation, qui passe également par un accompagnement adapté.

**DES MESURES
D'AIDE REPENSÉES POUR
LES JEUNES EN DIFFICULTÉ
D'INSERTION ET LES
ÉTUDIANTS**



ACTIONS

18. MOBILISER LA « GARANTIE JEUNES » POUR APPORTER AUX JEUNES UN ACCOMPAGNEMENT INTENSIF, DES PROPOSITIONS ADAPTÉES DE FORMATION ET D'EMPLOI, AINSI QU'UNE GARANTIE FINANCIÈRE ÉQUIVALENTE AU REVENU DE SOLIDARITÉ ACTIVE (RSA)

Décidée dans le cadre de la Conférence de lutte contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale, la « garantie jeunes » sera mise en place en s'appuyant sur le contrat d'insertion dans la vie sociale (CIVIS), proposé par les missions locales.

Il s'agit d'un contrat signé entre un jeune en grande difficulté d'insertion et le service public de l'emploi, précisant les engagements de chacun. Le jeune bénéficiera d'un accompagnement par un référent de la mission locale qui devra établir avec lui un projet d'insertion et lui faire régulièrement des propositions adaptées de formation ou d'emploi. De son côté, le jeune signataire devra respecter les étapes programmées du parcours défini et accepter les propositions adaptées qui lui seront faites. Pendant ses périodes d'inactivité ou en complément de ses revenus, il bénéficiera d'une garantie de ressources d'un niveau équivalent au RSA.

**LE JEUNE
BÉNÉFICIERA D'UNE
GARANTIE DE RESSOURCES
D'UN NIVEAU ÉQUIVALENT
AU RSA**



Un groupe de travail impliquant des jeunes, les ministères de la Justice, du Travail, de l'Emploi, de la Formation professionnelle et du Dialogue social, des Affaires sociales et Santé, des Sports, de la Jeunesse, de l'Éducation populaire et de la Vie associative, des représentants des collectivités territoriales, des missions locales, des organisations de jeunes, etc., se réunira de février à avril pour préciser les modalités de mise en œuvre de la mesure.

À l'issue de ce travail, **le dispositif sera lancé en septembre 2013 dans 10 territoires pilotes**. Il sera étendu à l'échelle nationale et à terme 100 000 jeunes seront concernés chaque année.

19. ALLER VERS UNE ALLOCATION D'ÉTUDES ET DE FORMATION SOUS CONDITIONS DE RESSOURCES

Pour favoriser l'accès de tous les jeunes aux études supérieures et améliorer leurs chances de réussite, la création d'une allocation d'études et de formation sous conditions de ressources est programmée dans le cadre d'un parcours d'autonomie. La réforme a notamment pour objectif de réduire la proportion d'étudiants pénalisés par l'obligation de travailler concurremment à leur formation dans des conditions défavorables, de mieux prendre en compte les ressources réelles des étudiants et d'atténuer les effets de seuil.

RÉDUIRE
LA PROPORTION
D'ÉTUDIANTS PÉNALISÉS
PAR L'OBLIGATION DE
TRAVAILLER



Les orientations et les modalités de cette réforme seront définies en 2013.

20. RÉDUIRE LE TAUX DE RUPTURE DES CONTRATS D'APPRENTISSAGE POUR LES JEUNES LES PLUS FRAGILES

Le taux de rupture des contrats d'apprentissage est d'autant plus élevé que le niveau de formation initiale du jeune est faible et que la taille de l'entreprise est petite. À cet égard, le risque d'un faible niveau de formation initiale est plus prégnant pour les jeunes qui cumulent certaines caractéristiques comme un handicap ou une résidence en quartier couvert par la politique de la ville. Il convient donc d'agir pour limiter les taux de rupture en s'attachant prioritairement aux jeunes les moins formés qui se trouvent être majoritairement embauchés en contrat d'apprentissage dans des entreprises de petite taille.

Dans le cadre du compte d'affectation spéciale du Fonds national de développement et de modernisation de l'apprentissage, **un montant de 2 M€ a été alloué en loi de finances initiale 2013 pour mener des expérimentations centrées sur le principe de l'accompagnement et du soutien du jeune** mais aussi de son employeur, cet accompagnement étant assuré par une personne externe à l'entreprise et au centre de formation des apprentis. Les DIRECCTE (Directions régionales des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi) ont été sollicitées pour présenter, en lien avec les conseils régionaux, des projets éligibles dans ce cadre. En particulier, des projets faisant participer des entreprises adaptées et des jeunes en situation de handicap seront proposés.

21. ENCADRER LE RECOURS EXCESSIF AUX STAGES ET AMÉLIORER LE STATUT DES STAGIAIRES

Le ministère du Travail, de l'Emploi, de la Formation professionnelle et du Dialogue social travaillera, en concertation avec le ministère chargé de l'Enseignement supérieur et les partenaires sociaux, à la préparation d'un texte dans le courant de l'année 2013, visant à mieux encadrer le recours aux stages et à améliorer le statut des stagiaires.

L'intérêt des stages pour la professionnalisation des jeunes et la construction de leur parcours est largement reconnu tant par les jeunes eux-mêmes, que par le monde enseignant et les organisations professionnelles. Il convient donc de faciliter la réalisation de stages dans le cadre des cursus. Toutefois, il importe de faire respecter les dispositions interdisant le recours à des stagiaires pour occuper un emploi permanent en luttant contre le recours abusif aux stages. Dans cette optique, la concertation pourra être menée dans trois directions :

- **le plafonnement de la part des stagiaires dans les effectifs des entreprises ;**
- **la limitation effective de la durée des stages longs à 6 mois ;**
- **la requalification en contrat de travail des stages se substituant à un emploi permanent.**

Par ailleurs, si le stage ne peut pas être assimilable à un emploi, cela ne justifie pas pour autant que les stagiaires ne bénéficient pas des protections élémentaires prévues par le Code du travail. Le Gouvernement proposera à la concertation **l'extension aux stagiaires de certaines dispositions protectrices, en particulier sur la durée du travail**. Il réfléchira également à l'harmonisation des dispositions en termes de gratification.

**LES STAGIAIRES
BÉNÉFICIERONT DES
PROTECTIONS ÉLÉMENTAIRES
PRÉVUES PAR LE CODE
DU TRAVAIL**



Favoriser le parcours de réinsertion des jeunes détenus ou faisant l'objet d'une mesure judiciaire



ENJEUX

Le suivi des jeunes qui font l'objet de poursuites et de condamnations judiciaires constitue un défi pour les pouvoirs publics. Leur profil est marqué par des ruptures psychologiques, familiales et scolaires, et par un manque de qualification et de projet professionnel.

Les jeunes qui sortent de prison sont parmi les plus précaires. Les personnes libérées les plus jeunes sont celles qui présentent le plus de risques de récidive : dans les cinq ans suivant leur libération, 75 % des condamnés mineurs lors de l'écrou sont à nouveau condamnés et près de sept fois sur dix à la prison ferme.

Les risques de récidive sont concentrés dans les premiers mois après la libération : 62 % des personnes recondamnées à de la prison ferme le sont dans l'année de leur sortie de prison (81 % dans les deux ans).

Les études sur la sortie de la délinquance montrent que la clef principale de ce processus est l'insertion professionnelle, laquelle est largement conditionnée par l'accès à une qualification.

L'enjeu décisif est donc de rendre possible cette insertion, par le renforcement et la continuité des actions menées en détention et en milieu ouvert.

Les conclusions du jury de la conférence de consensus sur la prévention de la récidive viennent d'être rendues publiques. Elles permettront d'orienter une nouvelle politique pénale.

D'ores et déjà, le travail interministériel montre que la politique de réinsertion nécessite **l'investissement de nombreux acteurs publics aux côtés de l'action des professionnels de la Justice** pour accompagner ces jeunes vers un logement, une formation, un emploi, et construire avec eux un parcours cohérent de la détention et à la libération.

Les actions retenues visent à renforcer les partenariats entre les différents acteurs que sont, aux côtés de la protection judiciaire de la jeunesse (PJJ) et des services pénitentiaires d'insertion et de probation (SPIP), les enseignants, les établissements scolaires, les services d'orientation, Pôle Emploi et les missions locales.

**RENDRE
POSSIBLE L'INSERTION,
PAR LE RENFORCEMENT ET
LA CONTINUITÉ DES ACTIONS
MENÉES EN DÉTENTION ET
EN MILIEU OUVERT**



ACTIONS

22. RENFORCER L'ACCÈS À LA FORMATION, À L'ORIENTATION ET À LA VALIDATION DES COMPÉTENCES

Pour remédier au faible niveau de qualification des jeunes sous main de justice (80 % des mineurs incarcérés sont déscolarisés), les mesures retenues visent à renforcer les actions pérennes d'enseignement en milieu pénitentiaire pour lutter contre l'illettrisme et réinsérer les jeunes dans une démarche de scolarisation.

**LUTTER CONTRE
L'ILLETTRISME ET
RÉINSÉRER LES JEUNES
DANS UNE DÉMARCHE DE
SCOLARISATION**



Des procédures de dérogation seront mises en place afin de faciliter l'accès des mineurs détenus aux enseignements professionnels.

Il s'agira également de **renforcer, dès 2013, l'action des professionnels de l'orientation** pour construire, le plus en amont possible, un projet de formation, le cas échéant avec le concours des régions. L'intervention de conseillers d'orientation psychologues (COP) est déjà mise en œuvre dans certains établissements des directions interrégionales des services pénitentiaires de Lille, Strasbourg, Marseille, et les enseignants en soulignent les effets positifs.

Il est également envisagé de faire intervenir auprès des jeunes détenus des coordonnateurs de la mission générale d'insertion (MGI) qui, au sein de l'Éducation nationale, ont pour mission spécifique de réduire le nombre de sorties sans qualification du système éducatif et de préparer tout élève de plus de seize ans à une qualification reconnue.

23. PERMETTRE L'ACCÈS AU DROIT COMMUN, NOTAMMENT EN MATIÈRE D'EMPLOI ET D'AUTONOMIE

Le public jeune sous main de justice, compte tenu de son profil (faible niveau de qualification et fragilités sociales et économiques), **répond aux conditions d'éligibilité définies pour bénéficier des emplois d'avenir** (jeunes âgés de 16 à 25 ans confrontés à des difficultés particulières d'accès à l'emploi).

De même, le public des jeunes sous main de justice répond aux conditions d'éligibilité à la « garantie jeunes », destinée à assurer aux jeunes les plus en difficulté un accompagnement renforcé avec des propositions d'emploi ou de formation et un soutien financier.

Des expériences conduites dans certaines missions locales permettent de mieux connaître les contraintes du cadre judiciaire et des problématiques communes aux personnes suivies par la justice. Elles seront étendues dans le cadre d'une convention nationale entre le ministère de la Justice, le ministère chargé du Travail et les missions locales.

**ASSURER UN
ACCOMPAGNEMENT
RENFORCÉ AVEC DES
PROPOSITIONS D'EMPLOI
OU DE FORMATION ET UN
SOUTIEN FINANCIER**



24. AMÉLIORER L'ACCÈS AUX SOINS ET AU LOGEMENT

L'insertion professionnelle dépend notamment de l'état de santé et de l'accès à un logement.

À cette fin, les actions proposées visent à améliorer la prise en compte des jeunes suivis par la protection judiciaire dans les priorités nationales de santé (psychiatrie et santé mentale, VIH SIDA, etc.) et à approfondir les liens entre les agences régionales de santé (ARS) et la PJJ. L'objectif est **d'améliorer la santé globale des jeunes pris en charge par la PJJ** en agissant sur l'ensemble des facteurs de santé accessibles pendant la prise en charge.

Les résultats de ces actions seront suivis par un dispositif interministériel d'observation de la santé des jeunes pris en charge qui sera effectif en 2014.

Pour favoriser l'accès au logement des jeunes issus d'une prise en charge par la PJJ ou sortant de prison, et éviter les situations d'errance et de rupture à la sortie de détention, des référents justice seront désignés au sein des Systèmes intégrés d'accueil et d'orientation (SIAO) et des missions locales.

Une circulaire relative à la prise en compte des spécificités des personnes sous main de justice par le dispositif SIAO sera élaborée et un groupe de travail sera mis en place en 2013 pour renforcer le partenariat entre le SPIP et le SIAO.

Favoriser l'accès des jeunes aux sports, à l'art, à la culture et à une offre audiovisuelle et numérique de qualité

ENJEUX

Les pratiques culturelles sont marquées par des inégalités sociales tenaces.

De même, l'accès à une pratique physique ou sportive est conditionné socialement : être diplômé, étudier ou travailler, avoir un niveau de vie élevé sont autant de facteurs qui favorisent la pratique sportive. Par ailleurs, le champ du sport reste fortement structuré autour d'une opposition de genre, notamment dans les milieux les moins favorisés.

Éléments fondateurs du vivre ensemble et de l'inclusion sociale, ces pratiques doivent être accessibles pour tous. C'est pourquoi il importe de **réduire les inégalités et de consolider les moyens** mis en œuvre pour que l'ensemble des jeunes puissent s'engager dans des activités culturelles, sportives et de loisirs.

ACTIONS

25. GARANTIR L'ÉGALITÉ D'ACCÈS À UNE PRATIQUE SPORTIVE POUR TOUS LES JEUNES

L'éducation physique et sportive (EPS) obligatoire de l'école primaire à la terminale garantit une pratique sportive scolaire à tous les élèves. Les futures Écoles Supérieures du Professorat et de l'Éducation (ESPE) formeront les professeurs des écoles pour qu'ils soient à même de proposer aux élèves une EPS de qualité et un encadrement sécurisé. Le **partenariat entre l'USEP¹ et les fédérations sportives** générera des ressources mobilisables pour assurer des formations dans les ESPE.

Les jeunes décrochant massivement de la pratique physique et sportive après leurs études secondaires, les emplois du temps des étudiants seront aménagés pour favoriser la pratique sportive.

La prise en compte des jeunes éloignés de la pratique sportive en favorisant la diversité de l'offre sur tous les territoires et en veillant à leur accès par des jeunes filles est prioritaire. Le soutien aux associations sportives développant une **offre adaptée au public jeune défavorisé** sera recherché par le ministère chargé des Sports et de la Jeunesse. Cette mesure fera l'objet d'une convention entre le ministère chargé des Sports et le ministère délégué à la Ville.

**PROPOSER
AUX ÉLÈVES UNE
EPS DE QUALITÉ ET
UN ENCADREMENT
SÉCURISÉ**

**LES MISSIONS
LOCALES PROPOSERONT
UNE OFFRE SPORTIVE
INTÉGRÉE DANS LE PARCOURS
D'ACCOMPAGNEMENT
DU JEUNE**

¹ L'Union sportive de l'enseignement du premier degré (USEP) est la fédération de sport scolaire de l'école primaire.

Pour les jeunes qui ne sont ni en formation, ni en étude, ni en emploi, les missions locales proposeront une offre sportive intégrée dans le parcours d'accompagnement du jeune.

En partenariat avec les régions, la pratique sportive sera également intégrée dans le cursus des centres de formation d'apprentis.

Un programme visera **le développement des sports de nature dans les accueils de mineurs**, notamment en direction des adolescents et des jeunes éloignés de la pratique de ces sports (touchés par un handicap / féminin / jeunes des quartiers). Les jeunes seront acteurs de cette campagne en participant à la conception des outils de communication et à un concours sur les projets d'éducation par les sports de nature.

Ce projet sera mené en partenariat avec les ministères des Sports, de la Jeunesse, de l'Éducation populaire et de la Vie associative, de l'Éducation nationale, de l'Environnement, de la Ville, le Centre national pour le développement du sport (CNDS), les collectivités territoriales, le CNFPT, le réseau des acteurs de l'éducation populaire et le réseau des acteurs de l'environnement. Il débutera en juin 2013 pour une durée de deux ans.

26. FAVORISER L'ACCÈS DES JEUNES À DES LOISIRS ÉDUCATIFS DE QUALITÉ

L'offre de loisirs éducatifs proposée sur les territoires prend souvent très bien en compte les besoins des enfants par l'organisation des activités périscolaires et extrascolaires. **La prise en compte des attentes et des besoins des adolescents** est en revanche aujourd'hui encore insuffisante, car plus difficile à appréhender et invitant à des organisations innovantes, associant les jeunes aux projets.

La mise en place des projets éducatifs territoriaux impulsée par l'État dans le cadre de la réforme des rythmes éducatifs doit conduire à proposer une offre globale incluant la prise en compte du public adolescent et jeune. À ce titre, ont vocation à s'y inscrire des activités de loisirs culturels et sportifs diversifiées proposées par les associations, notamment de jeunesse et d'éducation populaire, grâce à des équipes d'encadrement qualifiées.

La valorisation de l'engagement des jeunes animateurs dans l'animation volontaire participe également de cet objectif par les responsabilités d'encadrement qui leurs sont confiées.

27. RENFORCER L'ACCÈS DE TOUS LES JEUNES À L'ART ET À LA CULTURE

Le projet national pour l'éducation artistique et culturelle (EAC) porté par le ministère de la Culture et de la Communication permettra de développer et de généraliser l'éducation artistique et culturelle pour tous les jeunes, de la petite enfance à l'université sur l'ensemble de leurs temps de vie, dans l'école et hors de l'école.

Un partenariat étroit avec les collectivités territoriales permettra de proposer aux jeunes une offre diversifiée, sous forme de parcours d'éducation artistique et culturelle, en adéquation avec leurs besoins et les ressources identifiées sur leur territoire de vie.

Tous les enfants et les jeunes sont concernés, notamment les jeunes habitant les zones déficitaires (zone urbaines sensibles, zones rurales, régions d'outre-mer), les jeunes en situation d'exclusion sociale, scolaire et professionnelle, les familles bénéficiant des minimas sociaux et les jeunes en situation de handicap, hospitalisés ou sous protection judiciaire. **Les capacités et les aptitudes** développées à l'occasion de l'engagement dans les activités associatives et culturelles **seront valorisées** (livret ou portefeuille de compétences).

La participation des jeunes dans les comités d'usagers, dans les instances de gouvernance des institutions culturelles sera recherchée.

**UN PARCOURS
D'ÉDUCATION
ARTISTIQUE ET CULTURELLE,
EN ADÉQUATION AVEC
LES BESOINS ET LES
RESSOURCES**



28. DÉVELOPPER UNE OFFRE AUDIOVISUELLE ET NUMÉRIQUE DE SERVICE PUBLIC EN DIRECTION DES JEUNES

Il existe une offre radiophonique et numérique publique en direction des publics jeunes, principalement orientée vers **l'acquisition des savoirs**.

Ainsi, la plateforme « France tv éducation » destinée aux élèves et à leurs parents met l'accent sur l'éducation aux médias numériques et sur le décryptage de l'information. Le Webmédia étudiant de France Culture, conçu à l'issue d'une réflexion avec les universités, les grandes écoles et le réseau national des radios campus, propose des contenus exclusifs, au plus près des attentes des étudiants à travers une sélection des productions multimédias provenant des Universités et des Grandes Écoles : cours, conférences, rencontres, podcasts d'émissions de France Culture, sélectionnés dans tous les domaines.

Le réseau de service public Le Mouv' offre, depuis sa création, une alternative aux réseaux de radio commerciaux pour le public jeune.

Dans le domaine culturel, France 4 a été créée en 2005 pour être la chaîne des nouvelles générations dont la vocation est d'attirer et de fidéliser les jeunes adultes en exposant les nouveaux talents des scènes actuelles (musique et spectacle).

**UNE RÉFLEXION
SUR L'ENSEMBLE DE
L'OFFRE DE SERVICE PUBLIC
EN DIRECTION DES 6-30 ANS
EST EN COURS**



Dans un paysage audiovisuel où les chaînes thématiques sont facilement identifiables par le public, France Télévisions étant le premier contributeur de la création en animation, il semble nécessaire qu'**elle développe son offre de service public dédiée aux enfants, et lui offre une meilleure lisibilité**.

Une réflexion sur l'ensemble de l'offre de service public en direction des 6-30 ans est en cours.

Développer la culture numérique et l'accès des jeunes aux nouveaux métiers de l'Internet



ENJEUX

Dans un contexte marqué par les mutations économiques, sociales et industrielles, la maîtrise des usages numériques constitue un enjeu crucial pour les jeunes. En effet, la culture numérique est décisive en termes d'acquisition de compétences et d'accès à l'emploi.

Cependant, la maîtrise des pratiques numériques est encore marquée par des inégalités sociales fortes. Il importe donc d'apporter aux jeunes les connaissances qui leur permettront de retirer des bénéfices culturels, sociaux et économiques de ces technologies.

ACTIONS

29. DE NOUVEAUX SERVICES DE FABRICATION NUMÉRIQUE POUR LES JEUNES DANS LES ESPACES PUBLICS NUMÉRIQUES (EPN)

LE DÉVELOPPEMENT DE L'ÉDUCATION SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE ET L'ACQUISITION DE COMPÉTENCES À HAUTE VALEUR AJOUTÉE



Il existe à ce jour 5 000 EPN sur l'ensemble du territoire qui contribuent à l'appropriation des usages et à la formation aux technologies numériques pour tous. Les actions des EPN évolueront pour offrir de nouveaux services aux jeunes en particulier dans le domaine des technologies de fabrication numérique de proximité : ateliers de fabrication numérique (FabLabs) qui se déclineront en ateliers de construction de services numériques à partir de données publiques (Info Lab) et en services de rénovation d'objets électroniques (Living Lab).

En permettant aux jeunes d'acquérir les bases des technologies de fabrication numérique, les « EPN FabLabs » favoriseront le développement de l'éducation scientifique et technique et l'acquisition de compétences à haute valeur ajoutée autour d'activités culturelles, sociales et professionnelles innovantes et de projets liés au développement durable.

Un dispositif de formation spécifique des responsables des EPN sera mis en place. Ce dispositif visera la formation des jeunes dans le cadre de projets numériques collectifs, dans lesquels ils interviendront comme acteurs, associés au fonctionnement des EPN.

La formation des jeunes au numérique sur les temps d'éducation formelle et non-formelle sera aussi facilitée par la construction de partenariats entre les EPN, les associations, les collectivités territoriales et les établissements scolaires autour de projets de développement local.

LA FORMATION DES JEUNES AU NUMÉRIQUE SUR LES TEMPS D'ÉDUCATION FORMELLE ET NON-FORMELLE



30. DÉPLOIEMENT D'EMPLOIS D'AVENIR DANS LES EPN

Le ministère des PME, de l'Innovation et de l'Économie numérique, en lien avec le ministère du Travail s'engagent en faveur de **l'intégration de jeunes en emplois d'avenir dans les EPN** sur trois ans. Ils contribueront à la réalisation des nouvelles missions des EPN en qualité d'assistants auprès des animateurs déjà en place. Le nombre de ces emplois sera précisé dans le cadre d'un prochain séminaire interministériel sur le numérique.

Ces jeunes recrutés dans le cadre du dispositif des emplois d'avenir seront encadrés par des animateurs multimédias expérimentés et suivis par des parrains issus d'entreprises locales partenaires, dans une perspective d'intégration professionnelle au terme des trois années.

Des structures associatives, spécialisées dans l'animation des réseaux des EPN et dans la transmission de la culture numérique (Arsenic, Médias-Cité, Ville Internet...), accompagneront le développement de ces nouveaux services.

**UNE PERSPECTIVE
D'INTÉGRATION
PROFESSIONNELLE AU TERME
DES TROIS ANNÉES**



Accroître et diversifier la mobilité européenne et internationale des jeunes



ENJEUX

L'offre française de mobilité est l'une des plus importantes au monde. Les programmes sont nombreux, depuis les dispositifs européens, type Erasmus ou Jeunesse en action, jusqu'aux bourses individuelles accordées par les collectivités territoriales, en passant par les programmes bilatéraux comme ceux de l'Office franco-allemand pour la jeunesse (OFAJ), les chantiers de jeunes organisés par les associations, etc.

Cependant **la diversité des types de programmes et des acteurs ne facilite pas la lisibilité des offres.**

Les expérimentations menées dans le cadre du Fonds d'expérimentation pour la jeunesse (FEJ) ont montré que les freins étaient multiples (coût, maîtrise d'une langue étrangère, influence de l'entourage, niveau scolaire) et que la conjugaison de plusieurs d'entre eux rend souvent la mobilité improbable. Plus globalement, l'intérêt de la mobilité reste mal perçu tant par les jeunes que par leur famille, alors même que l'impact de celle-ci apparaît clairement dans les évaluations des expérimentations : valorisation de soi, (re)mobilisation dans un parcours d'insertion sociale et ouverture culturelle particulièrement.

**L'ACCÈS DE TOUS
LES JEUNES À L'OFFRE
DE MOBILITÉ**



L'enjeu est l'accès de tous les jeunes à l'offre de mobilité.

ACTIONS

31. AUGMENTER LE NOMBRE DE JEUNES QUI EFFECTUENT UNE MOBILITÉ EUROPÉENNE ET INTERNATIONALE ET FAVORISER LA MIXITÉ

LA DIVERSITÉ ET LE DÉVELOPPEMENT DES PROGRAMMES SERONT ENCOURAGÉS

Les moyens prévus par l'Union européenne pour le futur programme 2014-2020 pour l'éducation et la jeunesse permettront de soutenir plus de jeunes dans leur projet de mobilité. **Ce prochain programme sera mis en œuvre par deux Agences nationales, l'une pour l'éducation formelle, l'autre pour l'éducation non formelle.** La complémentarité des deux approches et des deux réseaux devrait permettre de toucher un public plus large, non limité aux seuls étudiants.

Dans le cadre des prochains fonds structurels, la mobilité internationale sera inscrite parmi les priorités nationales. La complexité de l'utilisation de ces fonds nécessitera le cas échéant la mise en place de structures d'intermédiation et de formation afin de garantir l'accès au plus grand nombre.

**SOUTENIR DEUX
FOIS PLUS DE JEUNES DANS
LEUR PROJET DE MOBILITÉ**



En 2013, l'OFAJ verra ses moyens augmenter sensiblement comme cela a été acté dans le cadre du 50^{ème} anniversaire du Traité de l'Elysée. Par ailleurs, les activités de l'Office franco-québécois pour la jeunesse (OFQJ) seront réorientées vers un soutien renforcé à la politique de jeunesse et à l'éducation non formelle.

32. COORDONNER LES ACTEURS POUR FACILITER L'ACCÈS AUX PROGRAMMES

Un comité permanent des opérateurs de la mobilité sera installé par la ministre chargée de la jeunesse qui regroupera les opérateurs des principaux programmes (2E2F, AFPEJA, OFAJ, OFQJ, FONJEP¹, France Volontaires, UBIFRANCE), les ministères concernés et les principaux partenaires (représentants des collectivités, Centre d'Information et de Documentation Jeunesse, Comité pour les relations Nationales et internationales des Associations de Jeunesse et d'Éducation Populaire, Forum Français de la Jeunesse).

Les opérateurs seront incités à :

- coordonner leur communication (via la création d'un label commun) ;
- mutualiser leurs réseaux d'information et les articuler avec les grands réseaux associatifs et avec le réseau Information Jeunesse ;
- **repenser les conditions d'accès aux programmes** en supprimant les barrières ;
- développer une stratégie concertée visant à adapter le tutorat et l'accompagnement.

DES PLANS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAUX DE LA MOBILITÉ



Des plateformes régionales seront mises en place et coordonnées par les régions et les préfets de région (DRJSCS - Directions régionales de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale), en coopération avec les collectivités et la société civile. Elles élaboreront des plans de développement régionaux de la mobilité fondés sur des diagnostics précis et partagés avec les partenaires concernés. Un effort particulier sera fait pour intégrer dans cette démarche les jeunes eux-mêmes et leurs familles ainsi que le monde de l'entreprise.

33. COMMUNIQUER EN S'APPUYANT SUR LES PAIRS ET LES ACTEURS DE JEUNESSE

LA MOBILITÉ SERA MISE AU PROGRAMME DE LA FORMATION DES ACTEURS DE LA JEUNESSE



La sensibilisation par les pairs sera au cœur de la stratégie de communication des opérateurs. L'expérience des jeunes ambassadeurs de l'OFAJ ou des associations d'anciens (OFQJ, SVE, Erasmus...) sera capitalisée et **des actions communes seront développées et soutenues par les opérateurs de la mobilité et les plateformes régionales.**

La mobilité sera mise au programme de la formation des acteurs de la jeunesse au sens large (éducateurs, animateurs, enseignants, informateurs).

Le ministère chargé de la Jeunesse réunira annuellement tous les acteurs (État, notamment les acteurs de l'éducation, collectivités locales, associations et entreprises) sur des sujets d'intérêt commun : accès, validation des acquis, pratiques innovantes, publics cibles, partenariats, etc.

L'action sera conduite par le ministère chargé de la Jeunesse dès le premier semestre 2013 en lien avec plusieurs ministères (Éducation nationale, Enseignement supérieur et Recherche, Affaires étrangères, Outre-mer, Culture, Intérieur, Agriculture).

¹ 2E2F (Europe Education Formation France), AFPEJA (Agence Française du Programme Européen Jeunesse en Action), OFAJ (Office franco-allemand pour la jeunesse), OFQJ (Office franco-québécois pour la jeunesse), FONJEP (Fonds de coopération de la jeunesse et de l'éducation populaire)

34. LUTTER CONTRE LES INÉGALITÉS LIÉES À LA DISCONTINUITÉ TERRITORIALE POUR LES JEUNES ULTRAMARINS

Les moyens dédiés à la mobilité des jeunes ultramarins dans le domaine associatif, éducatif, culturel et sportif seront doublés afin de remédier aux carences des dispositifs de droit commun à leur égard. Une action spécifique sera également engagée pour faciliter leur accès aux dispositifs de droit commun.

L'objectif est de favoriser l'accès de ces jeunes aux manifestations éducatives, sportives et culturelles organisées hors du territoire de résidence (Hexagone, environnement régional des territoires ultramarins et international) dans un cadre associatif, culturel, sportif ou scolaire.

L'action sera menée conjointement par le ministère des Outre-mer et le ministère des Sports, de la Jeunesse, de l'Éducation populaire et de la Vie associative. Cette mesure prévue en 2014 sera précédée, en 2013, d'une phase de consultation des jeunes et de leurs organisations, du mouvement sportif, des fédérations d'éducation populaire et des associations culturelles. Seront également consultés les services déconcentrés de l'État car les priorités liées à la mobilité peuvent varier d'un territoire à l'autre.

Elle permettra de donner au ministère des Outre-mer et au ministère des Sports, de la Jeunesse, de l'Éducation populaire et de la Vie associative les moyens de réfléchir à de nouveaux objectifs, de nouveaux critères, plus en phase avec les attentes des contributeurs, mais également avec ceux des usagers, garants d'une utilisation plus efficiente des crédits. L'objectif est d'améliorer la coordination des aides locales.

Parallèlement, une action visant à renforcer l'accès aux dispositifs de droit commun sera engagée en faveur des jeunes des Outre-mer. Ceux-ci restent pour partie exclus des dispositifs de mobilité, en raison des contraintes liées à la discontinuité territoriale.

Un représentant de l'opérateur du programme de mobilité « Outre-mer » siègera ainsi au comité permanent des opérateurs de la mobilité et veillera à la prise en compte des spécificités ultramarines dans les décisions liées à la mobilité.

**FAVORISER L'ACCÈS
DES JEUNES ULTRAMARINS
AUX MANIFESTATIONS ÉDUCATIVES,
SPORTIVES, CULTURELLES
ORGANISÉES HORS DU TERRITOIRE
DE RÉSIDENCE**





ENJEUX

Quels que soient leurs parcours, l'engagement des jeunes sera favorisé et reconnu. Toutes les institutions qui les accueillent, notamment celles à caractère éducatif ou dédiées à la formation professionnelle, seront mobilisées pour les informer et les inciter à l'engagement citoyen.

Cet engagement dans des associations, des partis, des syndicats ou auprès de collectivités sera reconnu et valorisé.

ACTIONS

35. INFORMER ET SENSIBILISER LES JEUNES À TOUS LES TYPES D'ENGAGEMENT, TOUT AU LONG DU PARCOURS SCOLAIRE COMME EN-DEHORS DU CADRE DE L'ÉDUCATION FORMELLE

La première étape est d'informer et sensibiliser les jeunes sur les différentes formes d'engagement possibles (bénévolat associatif, volontariat, militantisme, etc.), et sur les missions disponibles dans leur territoire de vie. **Cette sensibilisation aura lieu tout au long du parcours scolaire**, mais également pendant les temps de vie plus informels. La place des associations dans ces lieux de vie sera confortée.

Les structures qui relaient les différentes formes d'engagement seront soutenues, notamment les associations étudiantes par une meilleure utilisation des fonds disponibles (Fonds de Solidarité et de Développement des Initiatives Étudiantes, FSDIE) et la généralisation des bureaux de la vie étudiante dans les universités.

L'incitation à l'engagement passe aussi par **la promotion de l'engagement personnel dans toute sa diversité** : de la fonction de délégués élèves et d'éco-délégués dans les établissements scolaires, à la prise de responsabilités dans les associations, en passant par le développement du service civique et du volontariat international.

**RENFORCEMENT
DU SOUTIEN AUX
ASSOCIATIONS ÉTUDIANTES
PAR UNE MEILLEURE
UTILISATION DES FONDS
DISPONIBLES**



36. FAVORISER LA RECONNAISSANCE ET LA VALORISATION DES EXPÉRIENCES ASSOCIATIVES, SYNDICALES ET POLITIQUES, GRÂCE À LA CAPITALISATION DES ACQUIS ET À LEUR PRISE EN COMPTE DANS LE PARCOURS SCOLAIRE ET L'INSERTION PROFESSIONNELLE

La loi prévoit la valorisation des acquis de l'expérience (VAE) salariée ou bénévole mais le parcours de validation est d'une complexité souvent difficile à maîtriser, notamment pour les personnes peu ou pas diplômées. Or, l'engagement dans un contexte professionnel, salarié ou bénévole, est source d'acquisition de compétences, de savoir-être et de savoir-faire.

Les outils existants, tels le Livret expérimental de compétences (enseignement général et agricole) ou les carnets expérimentés par certaines universités sont perfectibles.

Une démarche transversale associant les ministères chargés de l'Emploi, de la Formation professionnelle, de l'Éducation nationale, de la Réussite éducative, de l'Enseignement supérieur et de la Jeunesse et de la Vie associative, des représentants des régions, des acteurs de la formation et des partenaires sociaux permettra d'**identifier les compétences socioprofessionnelles aujourd'hui non susceptibles d'être sanctionnées par un diplôme ou une certification**.

**FACILITER LA
RECONNAISSANCE DES
ACQUIS LIÉS À L'EXPÉRIENCE**



L'objectif est ainsi de faciliter la reconnaissance par les associations, les établissements scolaires, universitaires, d'apprentissage et de formation professionnelle, ainsi que par les employeurs publics et privés, de l'ensemble des expériences acquises par les jeunes dans divers contextes.

Les établissements d'enseignement supérieur seront incités à valoriser ces compétences **par une certification, ou par l'attribution de crédits d'études** (crédits ECTS).

Cette action menée conjointement par le ministère chargé de la Vie associative et le ministère chargé de la Formation professionnelle débutera en 2013.

37. DÉVELOPPER LE DISPOSITIF DES JEUNES SAPEURS-POMPIERS VOLONTAIRES EN CIBLANT LES JEUNES EN DIFFICULTÉ

Compte tenu du nombre très important de sapeurs-pompiers volontaires, il convient d'avoir pour cette forme emblématique d'engagement des objectifs particuliers de **renforcement de la diversité, la mixité et la parité** dans le recrutement tant des « Jeunes sapeurs-pompiers » (JSP-11 à 18 ans), que des sapeurs-pompiers volontaires (SPV), voire des professionnels (SPP-16 à 25 ans) en ciblant notamment la jeunesse issue des quartiers populaires et des territoires ruraux.

Portée par le ministère de l'Intérieur, cette action s'appuiera sur la sensibilisation et la participation des services départementaux d'incendie et de secours (SDIS), de la Fédération nationale des sapeurs-pompiers de France (FNSPF) et de l'École nationale supérieure des officiers de sapeurs-pompiers (ENSOSP). Des actions de sensibilisation sur l'engagement en qualité de SPV seront menées en partenariat, d'une part, avec le ministère de l'Éducation nationale, pour des actions pendant le temps scolaire et, d'autre part, avec le ministère de la Défense à l'occasion d'actions en direction de la jeunesse.

Renforcer la représentation des jeunes dans l'espace public



ENJEUX

Encourager et soutenir le dialogue avec les jeunes afin de les considérer comme des acteurs et des porteurs de solutions sur les sujets qui les concernent est un enjeu majeur pour **le renouvellement de la vie démocratique**. Les jeunes doivent devenir des partenaires à part entière des pouvoirs publics. Il en va de la réussite des politiques publiques de jeunesse.

Cette ouverture à la jeunesse doit également intégrer l'objectif de parité entre les filles et les garçons, de manière à que l'ensemble de la jeunesse participe au renouvellement de la vie démocratique.

L'ensemble des ministères, au premier rang desquels les ministères éducatifs, est partie prenante de l'action. Au-delà, les collectivités territoriales et le mouvement associatif sont des acteurs incontournables et essentiels à sa mise en œuvre et à son ancrage dans les territoires.

**ENCOURAGER
L'ENGAGEMENT DES
JEUNES ADHÉRENTS,
LES ASSOCIER AUX
DÉCISIONS ET LEUR
FAIRE UNE PLACE DANS
LES INSTANCES
DIRIGEANTES**



ACTIONS

38. ENCOURAGER LA PARTICIPATION DES JEUNES AUX MOUVEMENTS ASSOCIATIFS, POLITIQUES ET SYNDICAUX

L'objectif est de permettre aux jeunes de s'impliquer dans les mouvements associatifs, politiques et syndicaux qui les intéressent. Ces organisations seront incitées à encourager l'engagement de leurs jeunes adhérents, à les associer aux décisions et à leur faire une place dans leurs instances dirigeantes, en respectant un objectif de parité.

En lien avec les organisations syndicales, **une campagne commune d'encouragement** à l'adhésion syndicale chez les jeunes travailleurs sera mise en œuvre.

39. ENCOURAGER LE DÉVELOPPEMENT DES ORGANISATIONS DE JEUNES DIRIGÉES PAR DES JEUNES

Un plan de développement sera construit en liaison avec les associations de jeunes. Il comprendra des mesures législatives et réglementaires, ainsi que des mesures d'accompagnement administratives et économiques.

Une cellule d'accompagnement et de suivi sera créée au sein de la future délégation interministérielle.

40. CRÉER DES COLLÈGES JEUNES DANS LES CONSEILS ÉCONOMIQUES, SOCIAUX ET ENVIRONNEMENTAUX RÉGIONAUX (CESER)

Comme cela a été proposé par le CESE dans son avis du 12 juin 2012, les CESER seront invités à développer la représentation des organisations de jeunes en leur sein selon des modalités qui pourront faire l'objet d'une disposition réglementaire nationale.

41. PROCÉDER À UN ÉTAT DES LIEUX SUR LE DIALOGUE ET LA PARTICIPATION DES JEUNES À L'ESPACE PUBLIC

Un état des lieux des modalités et des dispositifs de dialogue institués par les différents départements ministériels sera dressé, les bonnes pratiques propres à chaque département ministériel seront repérées. Puis un référentiel « État exemplaire » sera élaboré en concertation avec les acteurs des politiques de jeunesse et de l'action éducative.

42. RENDRE EFFECTIVE LA TENUE DES CÉRÉMONIES CITOYENNES

Le ministère de l'Intérieur propose de réactiver le décret du 8 février 2007 par le biais d'une nouvelle circulaire : il s'agit de mettre en place une cérémonie de remise des cartes d'électeurs aux jeunes. Cette cérémonie serait **un temps d'accueil dans la citoyenneté, moment solennel et républicain** pour permettre l'appropriation, par les jeunes, de la citoyenneté dans un lieu symbolique de la République (une mairie ou une préfecture) et en présence des préfets et des procureurs.

Le but est d'accompagner les jeunes majeurs dans l'accès à la plénitude de leurs droits civiques : le droit de vote, l'éligibilité, le droit de se porter candidat à une élection et d'être élu, le droit d'exercer une fonction juridictionnelle, le droit de représenter ou d'assister une partie devant la justice, le droit de témoigner en justice, en marquant le temps fort de la remise de la carte d'électeur.

**ACCOMPAGNER
LES JEUNES MAJEURS
DANS L'ACCÈS À LA PLÉNITUDE
DE LEURS DROITS CIVIQUES**



43. TENDRE VERS LE PRINCIPE ÉLECTEUR/ÉLIGIBLE DANS LES ÉLECTIONS POLITIQUES ET PROFESSIONNELLES

Pour l'ensemble des mandats politiques, syndicaux et professionnels, un travail de sensibilisation sera effectué auprès des autorités responsables pour que chaque électeur puisse se présenter sans condition d'âge minimal.

Conforter le lien entre les institutions et les jeunes et lutter contre les discriminations



ENJEUX

Les jeunes sont des citoyens qui doivent, comme les autres, faire valoir leurs compétences et leurs aspirations. Ils doivent également pouvoir appréhender leur environnement et connaître le rôle des divers services de l'État, notamment celui des institutions régaliennes, à commencer par la police et la justice.

À l'inverse, qu'ils émanent des employeurs, des bailleurs, des institutions, **nombre de préjugés brouillent l'image des jeunes** et engendrent des comportements inadaptés qui leur portent préjudice.

Face à cette situation, l'enjeu principal est la confortation des liens entre les institutions et les jeunes et la prévention des discriminations.

ACTIONS

44. AMÉLIORER LE RAPPORT POLICE/POPULATION EN PARTICULIER EN CE QUI CONCERNE LES JEUNES : ACTION DES DÉLÉGUÉS À LA COHÉSION POLICE POPULATION

CRÉER DU LIEN ENTRE POLICE ET POPULATION, POUR MIEUX APPRÉHENDER L'ACTION POLICIÈRE DANS LES QUARTIERS



Réserviste de la police nationale, le délégué « cohésion-police population » (DCPP) est un intermédiaire, un relais en capacité d'établir un lien entre une population, parfois rétive voire en rupture totale, et les services de l'État. Il peut contribuer à amener les habitants du quartier auquel il est attaché à mieux exercer leur responsabilité de citoyens, à désamorcer certains conflits naissants avant qu'ils ne dégèrent. Le DCPP organise des rencontres qui créent du lien entre police et population, ce qui permet d'appréhender le ressenti quant à l'action policière dans les quartiers. Actuellement au nombre de 50 [31 en Seine-Saint-Denis et 6 en zone de sécurité prioritaires (ZSP)], l'objectif du ministère de l'Intérieur est de renouveler ce dispositif qui a **notamment vocation à être développé prioritairement dans les ZSP**.

45. LUTTER CONTRE LES CONTRÔLES D'IDENTITÉ À CARACTÈRE DISCRIMINATOIRE

Afin d'améliorer les modalités d'interlocution police/jeunes le ministère de l'Intérieur :

- publiera, après échanges avec le Défenseur des droits, un **code de déontologie commun** à la police et la gendarmerie à la fin du printemps 2013 ;
- permettra l'identification des membres des forces de l'ordre par le port d'un matricule ;

- diffusera une nouvelle instruction sur les brigades anti criminalité (BAC) et organisera un séminaire à destination des BAC et des pelotons de surveillance et d'intervention de la gendarmerie (PSIG) afin de favoriser les échanges sur les méthodes de travail entre police et gendarmerie ;
- sensibilisera de manière accrue **les formateurs dans les écoles sur la déontologie** et l'importance du lien entre forces de l'ordre et population.

46. CONSTRUIRE UNE FONCTION PUBLIQUE À L'IMAGE DE LA DIVERSITÉ D'ORIGINES OU DE FORMATIONS DES JEUNES

Lors de la conférence sociale des 9 et 10 juillet 2012, il a été rappelé que « *la fonction publique doit contribuer à remédier, à travers la gestion de ses agents, aux inégalités de la société : mieux intégrer les personnes en situation de handicap, faciliter l'accès des jeunes à l'emploi public, conforter la place des seniors, assurer une égalité réelle entre les femmes et les hommes, lutter contre les formes de précarité sont des impératifs à traduire dans les faits* ».

Dans le cadre de l'agenda social conduit par la ministre de la réforme de l'État, de la Décentralisation et de la Fonction publique, deux chantiers vont ainsi s'engager avec les organisations syndicales sur les thèmes « gestion des âges » et « diversité et recrutement dans la fonction publique ». **Cette concertation, qui doit conduire à des mesures concrètes, doit commencer au printemps 2013.**

D'ores et déjà, les ministères de la Justice et de l'Intérieur mettent en place des dispositifs de nature à diversifier le recrutement des fonctionnaires car une fonction publique d'État est plus forte quand elle ressemble à la population.

Ainsi, l'accès des jeunes adjoints de sécurité, dont les ex-cadets de la République, aux concours de gardiens de la paix au sein de la police nationale et du ministère de l'Intérieur sera renforcé. Ils auront également accès aux concours des douanes, de l'administration pénitentiaire et des collectivités locales (police municipale).

Par ailleurs, les gendarmes adjoints volontaires verront leur parcours valorisé pour leur permettre d'accéder au corps de sous-officiers de gendarmerie.

Dès 2013, les ministères de la Justice et de l'Intérieur vont développer les classes préparatoires « *égalité des chances* » dans toutes leurs écoles nationales (école nationale de la magistrature, des greffes, de l'administration pénitentiaire, de la protection judiciaire de la jeunesse) à l'attention de jeunes remplissant les conditions pour se présenter à des concours de catégorie A et B et dont la situation personnelle, sociale ou géographique rend difficile la préparation à ces concours.

**LA FONCTION
PUBLIQUE D'ÉTAT
EST PLUS FORTE QUAND
ELLE RESSEMBLE À LA
POPULATION**



**LES MINISTÈRES
DE LA JUSTICE ET DE
L'INTÉRIEUR VONT DÉVELOPPER
LES CLASSES PRÉPARATOIRES
« ÉGALITÉ DES CHANCES »
DANS TOUTES LES ÉCOLES
NATIONALES**



47. METTRE EN PLACE UNE POLITIQUE DE « TESTING » EN MATIÈRE D'ACCÈS À LA FORMATION, AU LOGEMENT, AUX STAGES, À L'EMPLOI ET AUX LOISIRS

Pour lutter contre les discriminations dont les jeunes sont victimes, une méthodologie scientifiquement validée sera élaborée en concertation avec les organisations de jeunes et de lutte contre les discriminations et avec les autres ministères concernés pour objectiver des indicateurs de discrimination correspondant à des refus sans raison valable d'accès à un service, un emploi, un logement. Une stratégie nationale de lutte contre ces discriminations s'appuiera sur des tests de situation permettant d'identifier les mécanismes en œuvre pour mieux les contrer.

Une étude annuelle sera réalisée à partir des résultats recueillis sur l'ensemble du territoire durant 5 ans.



Construire avec les jeunes



Construire avec les jeunes

La participation des citoyens est inséparable du projet fondateur des démocraties. Les citoyens sont considérés comme des individus autonomes, capables de s'engager pour la reconnaissance d'intérêts collectifs et exerçant une influence sur les gouvernements. La participation témoigne de la vitalité d'une société.

En tant que pratique, individuelle ou collective, elle se décline selon deux modalités principales : **la participation politique et la participation à des groupements organisés**. Mais la participation est aussi une valeur, et même l'une des valeurs démocratiques essentielles, dans la perspective de construire le vivre ensemble.

Âge des possibles, âge des engagements et des choix, la jeunesse est une période d'apprentissage des responsabilités, de construction d'une identité autonome, et le moment des premières expériences de participation politique. Parler de la participation des jeunes, dès lors, c'est introduire **la question du rapport des nouvelles générations aux valeurs démocratiques**. C'est poser la question des conditions de leur transmission et de leur mise en pratique, de leur influence sur une participation politique ou associative. C'est aussi poser la question de l'implication des jeunes dans les choix politiques qui les concernent.

ENJEUX DE SOCIÉTÉ DE LA PARTICIPATION DES JEUNES

La question de la participation des jeunes est au cœur du développement des politiques de jeunesse. Par la promotion de dispositifs ou de soutien à la vie associative, ces politiques ont favorisé l'émergence d'espaces de dialogue et banalisé l'intervention des jeunes dans le débat public.

Face à la crise qui place les jeunes en première ligne, les modalités de leur représentation dans l'espace public sont compromises et leur participation aux institutions démocratiques accuse des fragilités (participation intermittente aux scrutins et faible représentation dans les assemblées élues). Le sentiment persistant d'être des citoyens pas ou peu reconnus, insuffisamment écoutés et valorisés dans le débat public demeure et s'exacerbe chez ceux qui sont les plus en difficulté. Cette situation nourrit les défiances et interroge sur l'adhésion à terme des jeunes à une société qui minore leur rôle et les associe très peu aux défis de l'avenir.

**ENCOURAGER ET SOUTENIR
UN DIALOGUE CONSTRUCTIF
AVEC LES JEUNES
ET RECONNAÎTRE LEUR STATUT
D'ACTEURS À PART ENTIÈRE**

Encourager et soutenir un dialogue constructif avec les jeunes vise à reconnaître leur statut d'acteurs à part entière au sein de la société. Ils sont des porteurs de solutions et non exclusivement des usagers ou des bénéficiaires passifs.

Mieux intégrer les jeunes dans le système démocratique de droit commun demande non seulement qu'ils trouvent toute leur place dans les systèmes de représentation mais qu'ils deviennent des partenaires à part entière des pouvoirs publics, écoutés et décisionnaires, et que se développent **des espaces d'expression et de participation des jeunes à tous les niveaux**.



Construire avec les jeunes

La participation des jeunes aux décisions qui les concernent est par ailleurs **un des éléments de succès** des politiques publiques de jeunesse dans la mesure où elle permet d'associer à la construction, la mise en œuvre ou l'évaluation de ces politiques le public final auquel elles s'adressent et donc de mesurer leur pertinence vis-à-vis des besoins et attentes du public concerné.

Ainsi, dans une perspective de développement d'une participation active des jeunes, il importe de renouveler les espaces de dialogue, d'expression et d'élaboration des choix collectifs, en adoptant une démarche volontariste pour que toutes les jeunes puissent venir renforcer le pacte républicain et prendre toute leur place dans le débat public.

UNE QUESTION PORTÉE ET PARTAGÉE AU NIVEAU EUROPÉEN DEPUIS PLUS DE DIX ANS

L'Union européenne a pris acte des enjeux du vieillissement de la population et de la nécessité pour les jeunes de faire entendre leur voix dans le cadre d'un dialogue intergénérationnel. Un nouveau concept dit d'*empowerment* s'est rapidement imposé dans le domaine des politiques européennes de jeunesse à partir des années 2000. Il vise à augmenter le pouvoir d'agir des publics auquel il s'applique, à partir de l'autonomie et de la prise en charge de l'individu par lui-même.

Dans le cadre européen de coopération en matière de jeunesse, les ministres de la jeunesse se sont engagés à associer davantage les jeunes, les organisations de jeunesse à l'élaboration de la politique de jeunesse. La résolution européenne de novembre 2006 dispose que ce nouveau « Dialogue structuré » instaure un forum permanent de réflexion commune sur les priorités, la mise en œuvre et le suivi de la coopération européenne dans le domaine de la jeunesse. Le dialogue doit être développé à tous les niveaux (de l'échelle locale à l'échelle communautaire), notamment via le Forum européen de la jeunesse.

S'il fonctionne bien au niveau européen grâce à ce Forum, le degré de mobilisation dans chaque pays européen reste très variable.

LA SITUATION EN FRANCE

La France accuse un retard certain dans ce domaine par rapport à d'autres pays européens. Ses politiques publiques ont longtemps privilégié le « faire pour » au « faire avec », laissant peu de place aux jeunes pour prendre de véritables responsabilités. Il n'existe qu'à peine une vingtaine d'organisations nationales de jeunes (créées et dirigées par des jeunes de moins de 30 ans) en France, contre 50 à 100 dans la plupart des pays européens. La question se pose dans les mêmes termes s'agissant de la place laissée aux jeunes dans les instances de démocratie représentative à tous les niveaux territoriaux. Le renouvellement de l'Assemblée nationale de 2012, par exemple, n'a ainsi pratiquement pas modifié l'âge moyen des députés.



IL N'EXISTE QU'À PEINE
UNE VINGTAINE D'ORGANISATIONS
NATIONALES DE JEUNES
EN FRANCE

LA PLACE DES JEUNES DANS LA VIE ASSOCIATIVE

Le secteur associatif permet aux jeunes d'expérimenter la prise de responsabilités.

Historiquement les associations de jeunesse et d'éducation populaire, fédérées par le Comité pour les relations Nationales et internationales des Associations de Jeunesse et d'Éducation Populaire (Cnajep), se donnent une mission de développement de la citoyenneté active et de la prise de responsabilité chez les jeunes. Cela se traduit par des actions concrètes permettant aux jeunes de vivre un parcours les conduisant progressivement à des prises de responsabilités, de l'action locale jusqu'aux instances dirigeantes des associations, au niveau national ou international.

LA QUESTION DU RENOUVELLEMENT DES INSTANCES DIRIGEANTES DES ASSOCIATIONS

RESTE POSÉE

Ces initiatives contribuent au développement d'actions en faveur des jeunes et à leur visibilité dans l'espace public. Depuis une quinzaine d'années et dans le prolongement de la Convention internationale des droits de l'enfant, le développement des « juniors associations », des « associations temporaires d'enfants citoyens », la constitution de « collège jeunes » dans plusieurs associations, constituent quelques exemples d'une plus grande reconnaissance du rôle des jeunes dans la gouvernance associative. Malgré ces initiatives et les avancées constatées, la question du renouvellement des instances dirigeantes des associations reste posée, les jeunes en étant quasiment absents.

UNE QUESTION AU CŒUR DES PRÉOCCUPATIONS ET DES PROJETS DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Depuis la fin des années 1970, de très nombreuses collectivités ont mis en place des politiques de participation associant des enfants et des jeunes à la décision publique. Aujourd'hui plus de 2 000 communes, intercommunalités, départements et régions sont dotés de conseils, forums, commissions, outils permanents de dialogue et de co-construction des politiques publiques. Ces initiatives volontaristes, menées dans le cadre d'une **démarche de démocratie participative et d'éducation à la citoyenneté**, sont mises en œuvre selon des modalités différentes et adaptées aux spécificités locales. Ces démarches sont aujourd'hui fédérées par un réseau, l'Association nationale des conseils d'enfants et de jeunes (l'Anacej), créée en 1991.

Plusieurs collectivités ont également mis en place des structures de concertation avec les jeunes, qui peuvent être ponctuelles (en Rhône-Alpes à l'occasion d'une réflexion prospective sur l'avenir de la montagne à l'horizon 2040, ou à Paris sur le projet de restructuration du quartier des Halles par exemple) ou plus pérennes. Plus récemment, la commission jeunesse de l'Association des Régions de France (ARF) s'est prononcée pour la généralisation de conférences permanentes de la jeunesse associant tous les acteurs des politiques de jeunesse.

LA CRÉATION DU FORUM FRANÇAIS DE LA JEUNESSE (FFJ) : PREMIÈRE FORME AUTO-INSTITUÉE DES ORGANISATIONS DE JEUNES EN FRANCE

Prenant acte des limites du Conseil national de la jeunesse (CNJ), jugé trop institutionnel et qui, du reste, n'a pas été réuni depuis près de 4 ans, 18 organisations de jeunes dirigées par des jeunes¹ ont décidé de se rassembler et de travailler conjointement à la création d'une forme de représentation et d'expression nouvelle. Ainsi est né, en juin 2012, le Forum Français de la Jeunesse, qui s'inspire du Forum européen de la jeunesse, et réunit toutes les tendances politiques. **Le FFJ vise à construire un espace autonome d'expression de la jeunesse en France** et à être **un interlocuteur reconnu par les pouvoirs publics**. Il a déjà rendu 2 avis, le premier sur « La représentation des jeunes en France » et le second sur « De nouvelles politiques en direction des jeunes ». Un avis sur la santé est en cours d'élaboration. Depuis sa réforme en 2008, un groupe des organisations étudiantes et mouvements de jeunesse a fait son apparition au sein du Conseil économique, social et environnemental.

LES PRÉCONISATIONS POUR UN ÉTAT EXEMPLAIRE EN TERMES DE PARTICIPATION DES JEUNES

La volonté du gouvernement est d'appréhender les questions de jeunesse de manière intégrée, sur le mode du dialogue et de la co-construction avec les jeunes et tous les acteurs concernés (État, collectivités territoriales, mouvement associatif, partenaires sociaux, etc.). Cette politique doit rapprocher la France des autres pays européens, notamment l'Allemagne, la Suède, le Luxembourg ou l'Espagne... Il s'agit d'un enjeu de reconnaissance pour toutes les jeunesse et de citoyenneté.

Dans le cadre du Comité interministériel de la Jeunesse, plusieurs actions sont proposées pour rendre effective cette co-construction à tous les niveaux.

S'agissant du processus de concertation avec les jeunes, une méthode d'interlocution sera mise en place, en s'inspirant des meilleures pratiques conduites à l'étranger et des expériences passées. Les principes suivants feront l'objet d'une attention particulière pour rendre le dialogue opérant :

- pas de concertation/consultation sans **pouvoir d'interpellation des pouvoirs publics ou d'auto-saisine** par les jeunes eux-mêmes ;
- si l'avis des jeunes reste consultatif, la réponse apportée par les décideurs se doit d'être argumentée et motivée ;
- **des moyens** (possibilité de réunions, apports en expertises, recours à une consultation directe ou par sondages, auditions, voyages d'études, etc.) **seront dégagés** pour aider à la concertation et au dialogue civil, de la même manière qu'ils sont dégagés pour le dialogue social.



**UNE MÉTHODE
D'INTERLOCUTION**
*S'INSPIRANT DES MEILLEURES
PRATIQUES CONDUITES À
L'ÉTRANGER ET DES
EXPÉRIENCES PASSÉES*

¹ Animafac, Association des Élus et de la Vie Lycéenne (AEVL), EMEVIA, Fédération des Associations Généralistes Étudiantes (FAGE), Jeunesse Ouvrière Chrétienne (JOC), La Mutuelle Des Étudiants (LMDE), Les Jeunes Centristes, Les Jeunes Écologistes, Les Jeunes Populaires, Les Jeunes Radicaux, Les Jeunes Radicaux de Gauche (JRG), Mouvement des Étudiants (MET), Mouvement des Jeunes Communistes de France (MJCF), Mouvement des Jeunes Socialistes (MJS), Mouvement Rural de la Jeunesse Chrétienne (MRJC), Promotion et Défense des Étudiants (PDE), Union Nationale des Étudiants de France (UNEF), Union Nationale des Lycéens (UNL).

La mise en œuvre de ces orientations a déjà été retenue dans le cadre de la préparation de la mesure « Garantie Jeunes ». Le groupe de travail pour la préfiguration du dispositif est composé en partie de jeunes issus du Forum français de la jeunesse et de jeunes suivis par des missions locales, ainsi que de représentants des associations de jeunesse et d'éducation populaire via le Cnajep.

Il est également envisagé de mobiliser tout au long de l'année une **Conférence nationale de la Jeunesse** composée de représentants de l'État, des collectivités territoriales, des associations de jeunesse et d'éducation populaire (via le Cnajep), d'organisations de jeunes (via le Forum français de la jeunesse), de représentants jeunes (moins de 30 ans) des associations ou syndicats de salariés ou d'employeurs, ainsi que des jeunes issus des missions locales ou des conseils de jeunes.

PANORAMA EUROPÉEN DES FORMES DE PARTICIPATION DES JEUNES

En Europe, toutes les décisions et déclarations relatives aux politiques de jeunesse insistent sur l'association des jeunes aux décisions qui les concernent.

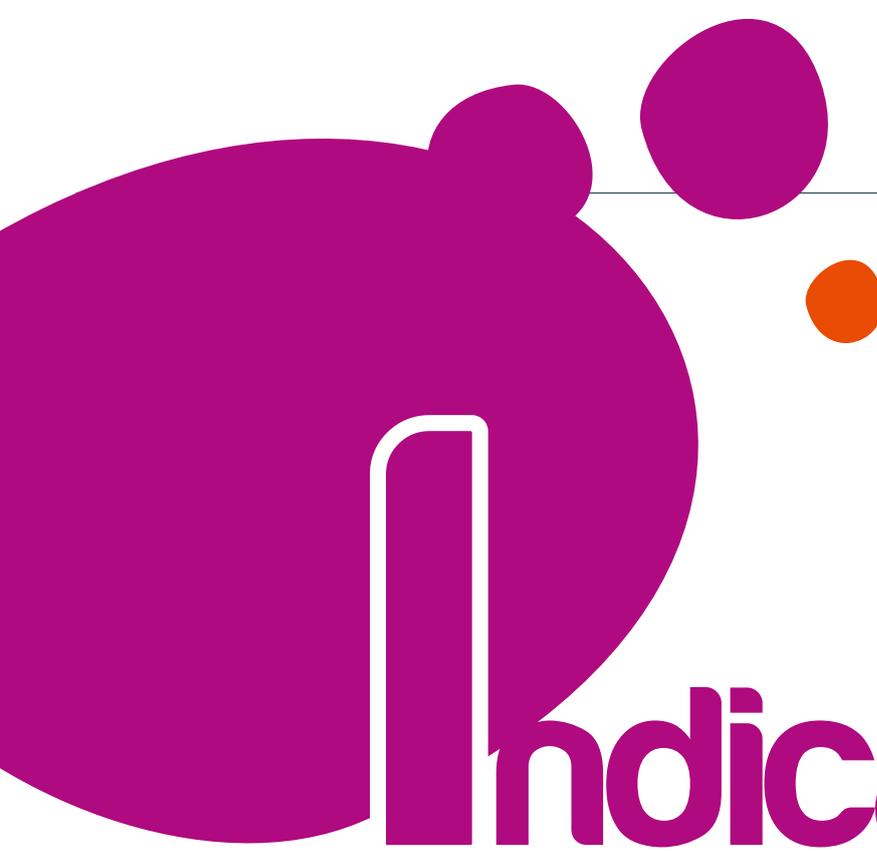
Au niveau des institutions européennes, deux modèles existent :

- la cogestion, menée via une structure permanente au sein de laquelle le pouvoir de décision est également partagé entre organisations de jeunes et autorités publiques dans le cadre du Conseil mixte sur la jeunesse du Conseil de l'Europe ;
- la consultation, directe ou via les associations de jeunesse, qui vise à connaître les attentes des jeunes dans le cadre du Dialogue structuré pratiqué par l'Union européenne ;

Dans ces deux cadres, le Forum Européen de la Jeunesse, rassemblant la plupart des conseils nationaux de jeunesse et les organisations paneuropéennes de jeunesse, joue un rôle majeur. Auto-organisé, c'est l'interlocuteur principal des institutions européennes.

Selon les pays ou les organisations, la participation peut prendre différentes formes, parfois combinées :

- le modèle dominant est celui des Conseils Nationaux de Jeunesse présidés par l'un de leurs membres, élu par ses pairs, regroupant des organisations de jeunes associatives, politiques et syndicales du pays (exemple du National Youth Council of Ireland). En 2003, ce type de conseils était présent dans 38 des 45 pays membres du Conseil de l'Europe ;
- la concertation, via les associations de jeunesse, vise au consensus avant l'adoption d'une mesure (par exemple l'Assemblée nationale des jeunes au Luxembourg ou la Clause d'impact en Autriche).



Les Indicateurs

**Savoir évaluer la
politique de jeunesse**

De nombreuses informations sur les jeunes et les politiques de jeunesse sont aujourd'hui disponibles. Issues de travaux de recherche ou de données administratives, notamment statistiques, celles-ci restent néanmoins trop dispersées, pas toujours connues et peu mobilisées par les acteurs des politiques de jeunesse.

Un tableau de bord, rassemblant une série d'indicateurs statistiques sur la situation de la jeunesse en France, sera constitué pour élaborer désormais les politiques en matière de jeunesse.

Pour finaliser, suivre et actualiser ce tableau de bord, un groupe interministériel permanent placé auprès de l'Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire (INJEP) est créé.

Constitué des représentants des différents services statistiques ministériels (SSM), des organismes d'études et de recherche ou des organismes publics détenteurs de données statistiques, il est chargé :

- de la mise en place et de l'actualisation du tableau des indicateurs mesurant l'impact sur l'état de la jeunesse des actions retenues dans le cadre du CIJ ;
- d'étudier la faisabilité de tout autre indicateur nécessaire à l'observation de la jeunesse ou l'évaluation des politiques de jeunesse ;
- le cas échéant, de piloter et valider des enquêtes thématiques complémentaires.

La liste des indicateurs retenus pour ce tableau de bord repose sur les propositions faites par les ministères dans le cadre des groupes de travail thématiques préparatoires au Comité interministériel de la Jeunesse et sur la mobilisation des données de cadrage réunies par l'INJEP. Elle distingue des indicateurs déjà existants et des indicateurs à construire pour les mesures nouvelles.

L'état actuel de la production de données ne permet pas de couvrir systématiquement le territoire de la France métropolitaine et des départements d'outre-mer. Le groupe veillera dans l'actualisation régulière des données à compléter les informations manquantes et à les décliner aux différents niveaux territoriaux (région, ZUS...).

Par ailleurs, les indicateurs sont déclinés autant que possible selon le genre.

1. CRÉER UN SERVICE PUBLIC D'INFORMATION, D'ACCOMPAGNEMENT ET D'ORIENTATION QUI RÉPONDE À LA DIVERSITÉ DES BESOINS DES JEUNES

ORIENTATION EN FIN DE TROISIÈME

Orientation vers un second cycle général ou technologique, vers un second cycle professionnel, vers l'apprentissage, maintien en premier cycle, quittent l'école au niveau de la troisième

Source : MEN-DEPP

Années : 2006-2007, 2007-2008, 2008-2009, 2009-2010, 2010-2011

Champ : Public+Privé, France métropolitaine + DOM

ORIENTATION EN FIN DE SECONDE GÉNÉRALE ET TECHNOLOGIQUE

Répartition des flux d'élèves à la fin de la seconde : entrants en 1^{ère} générale S, L, ES et 1^{ère} et 1^{ère} technologique

Distinction selon le genre

Source : MEN-DEPP

Années : 2008-2009, 2009-2010, 2010-2011

Champ : Public+Privé, France métropolitaine + DOM

ORIGINE SCOLAIRE DES ÉTUDIANTS INSCRITS EN 1^{ÈRE} ANNÉE DANS L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Répartition de l'origine scolaire des étudiants inscrits à l'université, en IUT, en STS selon le type de baccalauréat

Source : MEN-DGESIP

Années : 2008-2009, 2009-2010, 2010-2011

Champ : France métropolitaine + DOM

2. PROMOUVOIR LA RÉUSSITE DE TOUS LES JEUNES EN LUTTANT CONTRE LE DÉCROCHAGE

PROPORTION DE JEUNES EN DIFFICULTÉ DE LECTURE

Proportion de jeunes détectés en difficulté de lecture (très faible capacité de lecture ou difficultés sévères) lors de la Journée Défense Citoyenneté (JDC)

Distinction selon le genre

Source : Min.Défense-DSN, MEN-DEPP

Années : 2009-2010

Champ : France métropolitaine + DOM

PROPORTION MOYENNE D'ÉLÈVES ABSENTÉISTES

Proportion des absences non justifiées quatre demi-journées ou plus, moyenne mensuelle

Source : MEN-MESR DEPP / Enquête n°77 sur l'absentéisme scolaire dans le second degré public.

Années : 2009-2010/2010-2011

Champ : France métropolitaine

SORTIES DE L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SANS DIPLÔME

Proportion de jeunes sortis de l'enseignement secondaire sans diplôme ou au plus le brevet des collèges

Distinction H/F

Source : MEN-DEPP

Années : 20008-2009-2010

Champ : France métropolitaine

PART DE JEUNES « MIS EN SOLUTION » PAR LES PLATEFORMES DE DÉCROCHAGE

Proportion des jeunes en retour à la formation sous statut scolaire, alternance, stage de la formation continue, emploi, service civique, autre.

(à construire)

3. AMÉLIORER LA SANTÉ DES JEUNES ET FAVORISER L'ACCÈS À LA PRÉVENTION ET AUX SOINS

ACCÈS À LA COUVERTURE MALADIE COMPLÉMENTAIRE

Répartition des jeunes de moins de 30 ans bénéficiaires de la CMU-C selon le statut d'assuré ou d'ayant-droit ou d'une complémentaire santé étudiante

Nombre de jeunes bénéficiaires d'un aide pour une complémentaire santé (ACS)

(à construire)

Source : CNAMTS

CONSOMMATION DE TABAC, ALCOOL, CANNABIS

Proportion de jeunes déclarant avoir consommé du tabac, d'alcool, de cannabis au cours du mois

Source : OFDT/ Enquête Escapad

Années : 2000, 2002, 2003, 2005, 2008, 2010

Champ : France métro

4. FACILITER L'ACCÈS DES JEUNES AU LOGEMENT

STATUT D'OCCUPATION ET FORME DE COHABITATION

Répartition du statut d'occupation propriétaire, locataire parc privé, locataire parc social, colocation et forme de cohabitation des jeunes par tranche d'âge (chez leurs parents/autonomes)

Source : Insee Enquête Logement

Années : 2006

Champ : France métro

PART DES JEUNES BÉNÉFICIAIRE DES AIDES AU LOGEMENT (- 30 ANS , ÉTUDIANTS/ NON ÉTUDIANTS , DANS LE PARC SOCIAL/PRIVÉ)

(à construire)

Source : CNAF

TAUX D'EFFORT POUR LE LOGEMENT

Rapport entre la dépense en logement et le revenu .

Source : Insee Enquête Logement

Années : 2006

Champ : France métro

5. FAVORISER L'ACCÈS À L'EMPLOI DES JEUNES

TAUX DE CHÔMAGE DES JEUNES DES 15 À 29 ANS

Proportion de jeunes actifs au chômage (selon définition BIT)

Distinction selon le plus haut diplôme

Distinction H/F

Source : INSEE- Enquête emploi

Années : 2009-2010-2011

Champ : France métropolitaine

EVOLUTION DU NOMBRE DE CONTRATS EN ALTERNANCE

Effectifs de jeunes de moins de 25 ans entrés en contrat d'apprentissage et de professionnalisation, par niveau de formation

Source : MTEFP - Dares

Années :

NOMBRE DE JEUNES EN « EMPLOIS FRANCS »

Recensement du nombre de jeunes diplômés résidant dans les ZUS embauchés sur « emplois francs »
(à construire)

Source : MTEFPDS-Dares

STAGES EFFECTUÉS DURANT LE CURSUS UNIVERSITAIRE

Proportion d'étudiants effectuant un stage pendant leur cursus de formation

Distinction selon le niveau de gratification

Distinction stages à l'étranger / hors région

Source : MESR – DGESIP / Enquête sur les stages

Années : 2010-2011

Champ : France Métro + Dom

6. SÉCURISER LES PARCOURS D'INSERTION SOCIALE ET PROFESSIONNELLE DES JEUNES

TRAJECTOIRES D'ENTRÉE DANS LA VIE ACTIVE

Proportion de jeunes ayant connu, pendant les trois années qui ont suivi leur sortie du système éducatif, une trajectoire :

- d'accès rapide et durable à l'emploi
- de décrochage de l'emploi
- de chômage persistant ou récurrent

Distinction selon le niveau de diplôme

Distinction H/F

Distinction selon la résidence à la fin des études (ZUS, Hors ZUS)

Source : CEREQ, enquête Génération

Années : 2007-2010

PART DES JEUNES QUI NE SONT NI EN EMPLOI NI EN FORMATION

Rapport des jeunes de 15 à 29 ans qui n'ont pas d'emploi et ne sont ni étudiants, élèves ou stagiaires, à l'ensemble de la population des 15 à 29 ans, au lieu de résidence des individus

Dont part de chômeurs BIT

Source : INSEE

Années : 2011

Champ : France métropolitaine

JEUNES ACCUEILLIS POUR LA 1ÈRE FOIS DANS LES MISSIONS LOCALES

Evolution du nombre de jeunes accueillis pour la 1ère fois par le réseau des missions locales

Source : MTEFP-Dares / Parcours 3

Années : 2008-2010

Champ : France métro + DOM

TAUX DE PAUVRETÉ MONÉTAIRE

Le taux de pauvreté correspond à la proportion d'individus dont le niveau de vie est inférieur pour une année donnée à un seuil, dénommé seuil de pauvreté (exprimé en euros) 954 euros

Source : CCMSA ; Cnaf ; Cnav ; DGFIP ; Insee, enquête ERFS.

Années : 2008-2009

Champ : France Metro

« GARANTIE JEUNES »

Proportion de jeunes en Contrat d'insertion dans la vie sociale (CIVIS) relevant du dispositif Garantie Jeunes (Conférence Pauvreté) - (à construire) - Source : MTEFPDS-Dares

7. FAVORISER LE PARCOURS DE RÉINSERTION DES JEUNES DÉTENUS OU FAISANT L'OBJET D'UNE MESURE JUDICIAIRE

TAUX DE SCOLARISATION DES MINEURS DÉTENUS

Proportion des jeunes mineurs détenus et scolarisés parmi l'ensemble des jeunes mineurs détenus
(à construire)

Source : Min Justice

ENSEIGNEMENT POUR LES MINEURS ET JEUNES MAJEURS DÉTENUS

Nombre moyen d'heures de formation

Répartition du niveau des formations suivies (formation de base, diplômes de niveau IV, V, enseignement supérieur)

Source : Min Justice

ACCOMPAGNEMENT ÉDUCATIF DES MINEURS DÉTENUS

Nombre de demi-journées hebdomadaires d'activités socio-éducatives suivies en quartiers mineurs et Etablissement
Pénitentiaire pour Mineurs (EPM)

Source : Min Justice / GAME 2010

Années :

Champ :

8. FAVORISER L'ACCÈS DES JEUNES AUX SPORTS, À L'ART, À LA CULTURE ET À UNE OFFRE AUDIOVISUELLE ET NUMÉRIQUE DE QUALITÉ

TAUX DE LICENCES SPORTIVES DÉLIVRÉS AUX JEUNES DE MOINS DE 20 ANS/ MOINS DE 30 ANS

Source : MJEPVA-MEOS

ACTION D'ÉDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE

Part des enfants et adolescents en âge scolaire ayant bénéficié d'une action artistique et culturelle

Source : MCC

Années : 2010,2011

Champ :

FRÉQUENTATION DES INSTITUTIONS PATRIMONIALES ET ARCHITECTURALES

Part des moins de 18 ans dans la fréquentation totale des institutions patrimoniales et architecturales (musées nationaux, monuments nationaux gérés par le CMN et le Domaine de Chambord, la Cité de l'architecture et du patrimoine ainsi que les publics scolaires accueillis par les services éducatifs des Archives nationales)

Part des 18-25 ans résidant dans l'Union Européenne dans la fréquentation des collections permanentes des musées nationaux et des monuments nationaux

Source : MCC

Années : 2010,2011

9. DÉVELOPPER LA CULTURE NUMÉRIQUE ET L'ACCÈS DES JEUNES AUX NOUVEAUX MÉTIERS DE L'INTERNET

ACCÈS À INTERNET DES JEUNES DE 16 À 24 ANS

Fréquence de connexion à Internet des jeunes : tous les jours, une à deux fois par semaine

Distinction : 12-17 ans / 18-24 ans

Source : CREDOC- Enquêtes Conditions de vie et aspirations

Année 2011-2012

MODE D'USAGE D'INTERNET DES JEUNES DE 16 À 24 ANS

Proportion de jeunes qui au cours des 12 derniers mois, se sont personnellement connectés à internet dans un lieu public (bibliothèque, cyber café, ...) en utilisant les équipements mis à leur disposition

Distinction : 12-17 ans / 18-24 ans

Source : CREDOC- Enquêtes Conditions de vie et aspirations

Année 2011-2012

MOTIFS D'USAGE D'INTERNET DES JEUNES DE 16 À 24 ANS

Proportion de personnes selon les usages : réseaux sociaux, téléchargement, recherches d'informations administratives

Distinction : 12-17 ans / 18-24 ans

Source : CREDOC- Enquêtes Conditions de vie et aspirations

Année 2011-2012

10. ACCROÎTRE ET DIVERSIFIER LA MOBILITÉ EUROPÉENNE ET INTERNATIONALE DES JEUNES

MOBILITÉ INTERNATIONALE DANS LE CADRE DE L'ÉDUCATION FORMELLE

Evolution du nombre de jeunes partis à l'étranger dans le cadre de programmes d'éducation formelle : ERASMUS, LEONARDO, GRUNDTVIG, échanges dans le cadre scolaire de l'OFAJ

Distinction H/F (à construire)

Distinction selon l'origine sociale (à construire)

Source :

Années : 2011

Champ :

MOBILITÉ INTERNATIONALE DANS LE CADRE DE L'ÉDUCATION NON FORMELLE

Evolution du nombre de jeunes partis à l'étranger dans le cadre de programmes d'éducation non formelle : Programme « Jeunesse en action », échanges de jeunes dans le cadre extrascolaire de l'OFAJ, OFQJ, Ville Vie Vacances Solidarité Internationale, Jeunesse Solidarité Internationale

Distinction H/F (à construire)

Distinction selon l'origine sociale (à construire)

Source :

Années : 2011

Champ :

MOBILITÉ INTERNATIONALE DESTINÉE AUX DÉVELOPPEMENT ET PERFECTIONNEMENT PROFESSIONNELS

Evolution du nombre de jeunes partis à l'étranger dans le cadre de programmes à finalité professionnelle : Volontariat International en Entreprise, Volontariat International en Administration, Erasmus Stage en entreprise, Praxes OFAJ

Distinction H/F (à construire)

Distinction selon l'origine sociale (à construire)

Source :

Années : 2011

11. PROMOUVOIR ET VALORISER L'ENGAGEMENT DES JEUNES

ADHÉSION À UNE ASSOCIATION

Taux d'adhésion à au moins une association des jeunes de 16 à 24 ans, selon le secteur (sport, culture, loisirs, action humanitaire, syndicat)

Source : Insee / SRCV-SILC

Années : 2010

Champ : France métro

PART DES JEUNES ENGAGÉS EN SERVICE CIVIQUE, PEU OU PAS DIPLÔMÉS

Proportion de jeunes de niveau VI et V parmi les jeunes qui commencent une mission de service civique

Source : ASC

Années : 2010,2011

Champ : France métro + DOM

« PASSEPORT JEUNESSE » (YOUTHPASS)

Evolution du nombre de « Passeport jeunesse » (Youthpass) délivrés. Youthpass : outil de validation et de reconnaissance des résultats de l'apprentissage non formel pour les participants du programme d'action communautaire Jeunesse en action, SGDF, France Volontaire

Source : AFPEJA

Années :

12. RENFORCER LA REPRÉSENTATION DES JEUNES DANS L'ESPACE PUBLIC

TAUX DE PARTICIPATION DES LYCÉENS AUX ÉLECTIONS DES CONSEILS DES DÉLÉGUÉS POUR LA VIE LYCÉENNE (CVL)

Source : MEN-DGESCO

Années : 2010,2011

Champ : Etablissements publics, France métro + DOM

TAUX DE PARTICIPATION DES ÉTUDIANTS AUX ÉLECTIONS DES CONSEILS CENTRAUX DES UNIVERSITÉS (CA, CEVU, CS)

(à construire)

Source : MESR

PART DES JEUNES DE MOINS DE 30 ANS PARMIS LES CANDIDATS AUX ÉLECTIONS LOCALES

Proportion de candidats de moins de 30 ans aux scrutins locaux et nationaux

(à construire)

Source : Min.Intérieur

13. CONFORTER LE LIEN ENTRE LES INSTITUTIONS ET LES JEUNES ET LUTTER CONTRE LES DISCRIMINATIONS

PART DES JEUNES DE MOINS DE 30 ANS DANS LA FONCTION PUBLIQUE

Proportion des jeunes titulaires de moins de 30 ans dans les effectifs de la fonction publique d'État, hospitalière, territoriale

Source : DGAFP

Années : 2010

EMPLOI DES PERSONNES HANDICAPÉES DANS LA FONCTION PUBLIQUE

Répartition des bénéficiaires de l'obligation d'emploi en faveur des travailleurs handicapés par statut et par sexe dans les trois versants de la fonction publique

(à construire)

DISCRIMINATIONS À L'EMBAUCHE

Proportion de jeunes ayant le sentiment d'avoir subi une discrimination à l'embauche

Distinction H/F

Distinction selon motif de discrimination (nom, couleur de peau, lieu de résidence, origine ethnique, particularité physique

Source : CEREQ – enquête Génération 2004-2007

Années : 2007,2010

Champ : France métro



Le Comité interministériel de la Jeunesse en bref

Imaginé une première fois en 1945¹, le Comité interministériel de la Jeunesse a été créé par le décret n°82-367 du 30 avril 1982 pour « proposer au gouvernement toutes mesures propres à améliorer les conditions de vie des jeunes. Il est présidé par le Premier ministre ou sur sa délégation, par le ministre délégué à la Jeunesse et aux Sports ».

Il s'est peu réuni depuis, et seulement deux fois depuis 1990.

Dans sa lettre de mission du 2 octobre 2012, le Premier ministre Jean-Marc Ayrault a confié à Valérie Fourneyron, ministre chargée de la Jeunesse, l'organisation d'un Comité interministériel en rappelant que « la mise en œuvre d'une politique publique de la jeunesse efficace et adaptée aux exigences sociales et économiques constituait une priorité forte du Gouvernement. »

Il soulignait son souhait de « donner une lisibilité forte à l'engagement du Gouvernement en faveur de la jeunesse en précisant que la **réussite du Pacte de confiance avec la jeunesse nécessitait de la pédagogie dans les objectifs, de la transparence dans les actions et des engagements rapides vers des résultats.** »

Lors du séminaire interministériel pour la jeunesse du 23 janvier 2013, le Président de la République a rappelé son souhait que se mette en place un « plan d'action pour la jeunesse » et « une politique transversale ».

LE COMITÉ INTERMINISTÉRIEL DE LA JEUNESSE : UN OUTIL POUR LE PILOTAGE DE LA PRIORITÉ JEUNESSE

Ce Comité interministériel du 21 février 2013 est le premier du quinquennat, il a pour objectif de fixer la feuille de route du Gouvernement.

Il se réunira désormais au moins annuellement pour faire le bilan de l'action menée, adapter les mesures et en proposer de nouvelles pour atteindre l'objectif fixé par le Président de la République : « que les jeunes vivent mieux en 2017 qu'en 2012 ».

Pour le préparer, le Gouvernement s'appuiera sur le **tableau de bord de la jeunesse**, un ensemble d'indicateurs issus de la statistique publique. Ce tableau de bord viendra compléter le rapport annuel qu'établira l'Observatoire de la jeunesse. Ce rapport sera présenté tous les ans par la ministre chargée de la jeunesse lors du Comité interministériel de la jeunesse.

À l'issue de ce Comité annuel, le Premier ministre s'adressera au Parlement.

¹ Décret n°45-34 du 8 janvier 1945 portant institution d'un Comité interministériel de la Jeunesse.

LE CIJ DU 21 FÉVRIER 2013 : LA PRÉFIGURATION D'UNE NOUVELLE MÉTHODE

- La première étape d'une mobilisation interministérielle en faveur de la jeunesse
- Donner du sens à près de 30 % du budget de l'État, soit 82,5 milliards d'euros, qui sont consacrés aux jeunes de 3 à 30 ans.²
- Cinq réunions interministérielles ont lancé et suivi (18 octobre 2012, 14 novembre 2012, 10 janvier 2013, 7 février 2013 et 14 février 2013) cinq groupes de travail interministériels pilotés chacun par deux ou trois ministères. Chaque groupe de travail s'est réuni au moins trois fois.
- 24 ministères, représentés par plus de 80 personnes impliquées pendant 5 mois (d'octobre 2012 à janvier 2013).
- 13 mesures prioritaires issues de 60 fiches actions proposées par les ministères engagés dans la démarche.
- Ces groupes de travail ont également proposé des modalités de dialogue et de construction avec les jeunes, ainsi que des indicateurs statistiques pour alimenter un tableau de bord.

Le CIJ se réunira ensuite au moins une fois par an sous le présidence du Premier ministre.

LE MINISTÈRE DES SPORTS, DE LA JEUNESSE, DE L'ÉDUCATION POPULAIRE ET DE LA VIE ASSOCIATIVE CHARGÉ DE LA COORDINATION

Chargé de l'organisation du Comité interministériel, le ministère chargé de la Jeunesse, en lien avec les services du Premier ministre, a coordonné l'ensemble des travaux préparatoires.

Dans la même période, il a conduit une série de rencontres avec les principaux acteurs du champ jeunesse notamment le Forum Français de la Jeunesse et le Cnajep, les associations de jeunesse et d'éducation populaire, les organisations de jeunes, les élus en charge de la jeunesse des collectivités territoriales, et les partenaires sociaux.

Depuis le mois de mai 2012, la ministre en charge de la Jeunesse a participé à de nombreuses rencontres avec des jeunes, leurs représentants et des élus pour porter cette démarche.

² Document de politique transversale – Projet de loi de finances pour 2013, « Politique en faveur de la jeunesse ».



A nnexes

LISTE DES MINISTÈRES AYANT CONTRIBUÉ AU COMITÉ INTERMINISTÉRIEL DE LA JEUNESSE

24 ministères ont contribué à la préparation du CIJ. Le travail a été coordonné par le ministère des Sports, de la Jeunesse, de l'Éducation populaire et de la Vie associative, et plus particulièrement par sa direction de la Jeunesse, de l'Éducation populaire et de la Vie associative (DJEPVA) et l'INJEP.

Ministère des Affaires étrangères

Ministère de l'Éducation nationale

Ministère délégué à la Réussite éducative

Ministère de la Justice

Ministère des Affaires sociales et de la Santé

Ministère délégué à la Famille

Ministère délégué aux Personnes handicapées et à la Lutte contre l'exclusion

Ministère de l'Égalité des territoires et du Logement

Ministère délégué à la Ville

Ministère de l'Intérieur

Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie

Ministère du Travail, de l'Emploi, de la Formation professionnelle et du Dialogue social

Ministère délégué à la Formation professionnelle et à l'Apprentissage

Ministère de la Défense

Ministère de la Culture et de la Communication

Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche

Ministère des Droits des femmes

Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt

Ministère de la Réforme de l'État, de la Décentralisation et de la Fonction publique

Ministère des Outre-mer

Ministère des Sports, de la Jeunesse, de l'Éducation populaire et de la Vie associative

Ministère délégué au Budget

Ministère délégué à l'Économie sociale et solidaire

Ministère délégué aux Petites et moyennes entreprises, à l'Innovation et à l'Économie numérique